

Bagneux

- : - : - : - :

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - :

- 5 FEVRIER 2019 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences

8 rue du Moulin Blanchard

92 220 Bagneux

☎ 01 46 12 96 05/ 📠 06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

♦	Approbation du compte rendu de la séance précédente	2
FINANCES		2
1 - BUDGET PRIMITIF 2019		2
Vote du budget primitif 2019 - Commune de Bagneux : budget principal		2
2 - BUDGET PRIMITIF 2019		27
Vote du Budget Primitif 2019 - Commune de Bagneux : budget annexe : Service Extérieur des Pompes Funèbres		27
3 - REMISES GRACIEUSES		28
Remises gracieuses pour les années 2014 à 2018.....		28
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS		28
4 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/COMB		35
Approbation et autorisation donnée à Mme le Maire à signer la convention avec le Club Olympique Multisport de Bagneux pour l'attribution d'une subvention de 389 567 € (fonctionnement et entretien des locaux) au titre de l'exercice 2019		35
5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/FJT		35
Approbation et autorisation donnée à Mme le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et l'association du Foyer des Jeunes Travailleurs Victor Hugo pour l'attribution d'une subvention de 9 000 € au titre de l'exercice 2019.....		35
6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/CASC		35
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire à signer la convention avec le Comité d'Action Sociale et Culturelle des personnels et des établissements publics communaux de Bagneux (CASC) pour l'attribution d'une subvention de 145 800 euros au titre de l'exercice 2019.....		35
7 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/CIDFF.....		35
Approbation et autorisation donnée à Mme le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) des Hauts-de-Seine pour l'attribution d'une subvention de 13 100 euros au titre de l'exercice 2019		35
08 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/REGIE DE QUARTIER.....		36
Approbation et autorisation donnée à Mme le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et l'association Régie de quartier de Bagneux pour l'attribution d'une subvention de 25 000 € au titre de l'exercice 2019		36
9 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/ADIB		36
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et l'ADIB (Association de Développement Intercommunal des Blagis) pour l'attribution d'une subvention de 16 299 € au titre de l'exercice 2019.....		36

10 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/OBS	36
Approbation et autorisation donnée à Mme le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et l'association « OBS » (Office Balnéolais du Sport) pour l'attribution d'une subvention de 95 268 € (73 418 € au titre du fonctionnement et de l'entretien et 21 850 € au titre des financements de la Politique de la Ville) au titre de l'exercice 2019	36
11 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/APM	37
Approbation et autorisation donnée à Mme le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et l'association Perspectives et Médiation pour l'attribution d'une subvention de 7 060 € au titre de l'exercice 2019	37
12 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS HORS CONVENTION D'OBJECTIFS.....	37
Attribution des subventions aux associations hors convention d'objectifs au titre de l'année 2019	37
13 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTIONS D'OBJECTIFS/PPCM	38
Approbation et autorisation donnée à Madame le Maire de signer l'avenant n°10 de la convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et le Plus Petit Cirque du Monde 118 000 € € au titre de l'exercice 2019.....	38
JUMELAGE.....	38
14 - DOULEURS SANS FRONTIERES (DSF).....	38
Approbation et autorisation donnée à Mme le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et l'association Douleurs sans Frontières (DSF) pour l'attribution d'une subvention de 5 500 € au titre 2019. Action relative à la prise en charge adaptée des enfants et familles en souffrance dans plusieurs établissements de l'enfance et petite enfance à Vanadzor.....	38
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	38
15 - PREVENTION-SECURITE	38
Approbation de la Charte de confidentialité pour l'échange d'informations dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	38
16 - PARTICIPATION DES HABITANTS	39
Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les décisions d'attributions nominatives dans le cadre de l'Appel à Projet Citoyen	39
17 - COOPERATION INTERNATIONALE, SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS.....	39
Participation de la ville de Bagneux au projet Al Bustan - Versement d'une subvention au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine d'un montant de 3 333 € au titre de l'exercice 2019	39
18 - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA FONTAINE GUEFFIER	40
Approbation de la convention avec la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	40
ADMINISTRATION GENERALE.....	41
19 - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL.....	41

Approbation du protocole relatif au marché construction du centre des arts du cirque et des cultures émergentes de Bagneux - Lot n° 8 Électricité - attribué à la société Satelec et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	41
INTERCOMMUNALITE	43
20 - FONDS METROPOLITAIN POUR L'INNOVATION NUMERIQUE (FMIN)	43
Approbation de la convention de versement d'une subvention au titre du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN) à passer avec la Métropole du Grand Paris et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	43
AMENAGEMENT URBAIN	43
21 - AMENAGEMENT DU SITE DES MATHURINS / PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)	43
Approbation de l'avenant 1 ainsi que des annexes modifiées et ajoutées à la convention de projet urbain partenarial pour le site des Mathurins et autorisation donnée à MME LE MAIRE de le signer	43
22 - ZAC DE LA FONTAINE GUEFFIER.....	45
Approbation de la convention modifiée à passer avec l'Établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris et la société d'économie mixte CITALLIOS concernant le reversement de l'excédent constaté au bilan de clôture de la ZAC Fontaine Gueffier et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	45
SERVICES TECHNIQUES.....	45
23 - MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UNE PISTE D'ATHLETISME ET D'UN TERRAIN.....	45
SYNTHETIQUE AU PARC DES SPORTS.....	45
Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché correspondant	45
24 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT HERMELAND	46
Approbation du plan de financement et autorisation donnée à Mme le Maire de prendre acte de la sollicitation de subventions auprès de l'État (DRAC Ile-de-France) et de la région Ile-de-France pour de la 3 ^{ème} tranche de travaux.....	46
25 - MARCHE DE REQUALIFICATION DU MARCHE LEO FERRE	47
Approbation des actes modificatifs n°1 à passer avec FPB Siméoni (lot 2) et CITELEC (lot 3) et autorisation donnée à MME LE MAIRE de les signer	47
26 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE - 39 TER AVENUE ALBERT PETIT A BAGNEUX	47
Approbation de la convention à passer avec le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) autorisant le maintien d'installations techniques de contrôle de la qualité de l'eau et la dépose partielle de certains équipements obsolètes au 39 Ter avenue Albert Petit à Bagneux et autorisation donnée à MME LE MAIRE de la signer	47
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	48
27 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ÎLE DE FRANCE (SIGEIF)....	48
Approbation du rapport d'activité annuel 2017.....	48
28 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)	48
approbation du rapport d'activité 2017 du SIPPEREC	48

29 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ORME AUX MOINEAUX DES ULIS (SICOMU).....	50
Retrait de la Ville de Bagneux du Syndicat Intercommunal de l'Orme aux Moineaux des Ulis (SICOMU).....	50
TARIFS	50
30 - GRILLES TARIFAIRES DES ACTIVITES NON SOUMISES AU QUOTIENT FAMILIAL	50
Modification de la délibération n° DEL_20180625_46 du Conseil municipal du 25 juin 2018 relative à l'approbation des grilles tarifaires des activités non soumises au QF	50
31 - ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX.....	51
Modification de la délibération n° DEL 2018217_35 du Conseil Municipal du 17 décembre 2018 relative à la revalorisation des tarifs des salles municipales	51
ÉDUCATION	51
32 - SECTORISATION SCOLAIRE.....	51
Révision de la sectorisation scolaire du premier degré de l'enseignement public à Bagneux	51
33 - MARCHE DE MOBILIERS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES, DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA RESTAURATION.....	54
Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés (2 lots)	54
34 - PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE.....	54
Approbation de la convention à passer entre la Commune de Bagneux et le CCAS, dans le cadre du programme de réussite éducative 2018 et autorisation donnée à Mme le Maire de signer ladite convention et ses éventuels avenants.....	54
PETITE ENFANCE.....	54
35 - FONDS DE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL DE L'OFFRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	54
Approbation de la convention d'objectifs et de financement à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour la crèche Graine de Lune et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	54
RESTAURATION.....	55
36 - ENTENTE INTERCOMMUNALE BAGNEUX-MALAKOFF	55
Approbation des propositions émanant de la Conférence des Elus de l'Entente Intercommunale Bagneux Malakoff portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux en date du 27 novembre 2018 et du 15 janvier 2019.....	55
37 - EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE DE BAGNEUX	55
Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'entente intercommunale à passer entre la Commune de Bagneux et la Commune de Malakoff portant sur l'exploitation de la Cuisine Centrale de Bagneux et autorisation donnée à Mme Le MAIRE de le signer.....	55
PERSONNEL	56
38 - EFFECTIFS.....	56
Mise à jour du tableau des effectifs	56
39 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE.....	56
Mandat donné par Mme le Maire au CIG pour la négociation de conventions de	

participation en matière de protection sociale complémentaire.....56



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 5 FEVRIER 2019 -

(La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous.

Je vous propose de commencer la séance.

Je donne la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, absente, pouvoir à Jean-Louis Pinard

PAYEN François, absent, pouvoir à M. Roberto Romero Aguila

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, absent, pouvoir à M. Sidi Dimbaga

LE THOMAS Alain, absent, pouvoir à Yasmine Boudjenah

RUSTERHOLTZ Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, présent

BESSON Jean-Marc, absent, pouvoir à Nadia Seisen

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

BORLANT Alain, absent, pouvoir à Patrick Alexanian

BALUTCH Nouraqa, absent, pouvoir à Irène Talla
 ALEXANIAN Patrick, présent
 HOURS Françoise, présente
 LEFRESNE Thierry, absent, pouvoir à Bernadette David
 REYNAUD Michel, absent, pouvoir à Bruno Tudér
 FAUVEL Élisabeth, présente
 TUDER Bruno, présent
 CARTERON Laurent, absent, pouvoir à Marie-Hélène Amiable
 CHAMI-OUADDANE Nezha, présente
 CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Hélène Cillières
 DELAUNAY Fanny, absente, pouvoir à Élisabeth Fauvel
 CILLIÈRES Hélène, présente
 RONDEPIERRE Louise, présente
 GABIACHE Claire, présente
 ZANI Saïd, présent
 KONÉ Justin, absent, pouvoir à Saléha Gargari
 CHIRINIAN Joëlle, présente
 MARTIN Patrice, présent
 GARGARI Saléha, présent
 OTMANI Linda, présente
 MORIEULT Gérard, présent
 ROUSSEAU Jean-Luc, présent
 Le quorum est atteint Madame le Maire.

◆ **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques, des questions ou des demandes de modifications ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

FINANCES

1 - BUDGET PRIMITIF 2019

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE DE BAGNEUX : BUDGET PRINCIPAL

Mme BOUDJENAH. - Madame le Maire, chers collègues,

C'est peu de dire que notre dernier budget du mandat en année pleine s'inscrit dans un contexte particulier.

Alors que ce mardi même, les salariés du privé et de la fonction publique étaient appelés à se mobiliser pour faire entendre des exigences bien légitimes de hausse du pouvoir d'achat, le mouvement dit des « gilets jaunes » se poursuit. Les demandes sont, me semble-t-il, largement convergentes.

Majoritairement soutenues par la population, elles portent prioritairement sur le pouvoir d'achat en faveur de salaires et de pensions de retraite augmentés.

Ceux qui se mobilisent exigent plus de justice sociale et fiscale, notamment en rétablissant l'impôt de solidarité sur la fortune quand une grande partie de nos concitoyens, mêmes lorsqu'ils ont un emploi, n'arrivent pas à joindre les deux bouts.

Alors que le Gouvernement actuel a gouverné depuis 18 mois avec une arrogance manifeste, l'exigence de respect de fonctionnement de la démocratie et des institutions est également très forte. Elle doit d'ailleurs tous nous interpeller.

Très nombreux sont les Balnéolais à se retrouver dans ces exigences.

Dans notre ville, la question du pouvoir d'achat est en effet très prégnante, avec un revenu inférieur de 13 % à la moyenne nationale et 30,8 % de locataires éligibles à l'APL, soit deux fois plus que la moyenne des villes de notre territoire.

Ce sont encore 63 % des familles dont les enfants sont scolarisés qui appartiennent aux deux premières tranches du quotient familial.

Compte tenu de l'ampleur de ces mobilisations, de leur durée, de la profondeur du mécontentement, force est de constater que les réponses que tentent de donner pour l'instant le Gouvernement et le Président de la République ces dernières semaines ne sont pas à la hauteur.

Comment penser par exemple que le contrôle renforcé des chômeurs résorberait le chômage dans notre pays ? Quant à l'augmentation des prix de produits de première nécessité, sous prétexte d'accroître la marge des petits producteurs, c'est une très mauvaise réponse à celles et ceux qui demandent justement la suppression de la TVA sur ces mêmes produits de première nécessité ! Et comment accepter l'autorisation de tirer sur des manifestants avec des flash-balls, les funestes LBD lanceur de balles de défense quand on sait déjà le nombre très important de manifestants blessés à vie par cette arme.

Acculé, le Président de la République a lancé, je cite : un grand débat national.

À Bagneux, nous avons choisi de dire "chiche" ! Sans naïveté sur l'issue de ce débat surtout s'il en reste aux instructions très orientées transmises par le Gouvernement mais plutôt avec la conviction que les Balnéolais ont des colères à faire entendre, des propositions à formuler qui méritent d'être largement exprimées et entendues.

Les cahiers citoyens que nous avons mis à leur disposition se remplissent et déjà plus d'une centaine d'habitants ont fait entendre par écrit les difficultés des fins de mois, les attentes d'une véritable justice sociale, la volonté de vivre décemment de sa retraite, les besoins en matière de santé et de transports, etc.

Pour ne citer qu'une de ces personnes qui ont souhaité dire ce qu'elles ont sur le cœur, mais à l'image de bien d'autres témoignages recueillis, la colère est palpable, je cite : *"je vis avec seulement 220,07 € de retraite par mois et on m'enlève encore 5 € pour la CSG pour augmenter les salaires du privé. Et maintenant, avec le prélèvement à la source, je n'ai plus reçu la semaine dernière que 212 €."* Fin de citation.

Alors oui, après-demain, à la salle des Fêtes, chacune et chacun pourra s'exprimer. Nous serons très attentifs par la suite à ce que les propositions formulées soient suivies d'effets et pas remises au placard. Il faudra sans doute plus que des mea culpa sur la suppression des emplois aidés comme l'a par exemple fait hier soir le Président Macron devant des maires de banlieue en reconnaissant que cette mesure avait posé, selon ses mots, un vrai problème pour beaucoup d'associations et de villes.

À Bagneux, dans des conditions financières de plus en plus contraintes, nous faisons le choix de l'intérêt général en actes. C'est ce dont témoigne le budget prévisionnel 2019 qui vous est proposé ce soir.

À notre niveau et avec les moyens dont nous disposons, nous maintenons le cap fixé en 2014 pour tenir nos engagements et construire une ville pour toutes et pour tous.

Lorsque dans notre pays, les entreprises du CAC 40 font la fête en augmentant de manière indécente les dividendes à leurs actionnaires, à Bagneux, nous investissons au bénéfice de tous les habitants. C'est ainsi que, dans le cadre de la dernière phase de notre plan pluriannuel d'investissement du mandat, sur 32 millions prévus en 2019, 10 millions vont concerner la construction de deux nouvelles écoles, Rosenberg et Niki de Saint Phalle et 10 %, soit 3,2 millions, la réfection de notre Parc des Sports.

Au titre des dépenses importantes qui auront un impact également pour tous les Balnéolais, je veux, bien sûr, évoquer la rénovation du marché Léo Ferré pour plus de 2 M€, la rénovation de la crèche des Rosiers, mais aussi la remise à neuf de notre église classée Saint-Hermeland ou encore les importants travaux dans nos écoles, en particulier pour gagner encore en économie d'énergie.

Dans le cadre de notre priorité pour l'enfance - je rappelle que 4 300 enfants fréquentent les écoles de la ville - et en lien avec notre préoccupation en faveur de la santé publique, nous allons consacrer les moyens nécessaires à faire passer la part du bio à 20 % dans les assiettes de nos cantines scolaires pour 100 000 €.

Et parce que nous tenons aussi à prendre en compte les nouveaux besoins des personnes âgées ou qui ont des difficultés parfois à se déplacer, le dispositif SAMBA, qui a déjà ses adeptes, est désormais bien inscrit dans nos missions de service public.

C'est cela, répondre aux aspirations et aux besoins des habitants. Pour nous, cela passe par des choix de se donner les moyens de répondre à des besoins croissants en déployant des politiques publiques. Nous y tenons.

Quand la protection de la planète est devenue une priorité absolue, ce sont également des actes concrets dont nous et nos enfants avons besoin.

À Bagneux, nous apportons notre contribution par des choix forts encore cette année : rénover le Parc Cosson et engager la réflexion avec les habitants sur le futur Parc Robespierre, ouvrir de nouveaux espaces verts à l'image du jardin Ilan Halimi dans l'écoquartier Victor Hugo que nous

inaugurerons la semaine prochaine, de nouveaux jardins partagés qui seront également ouverts cette année ou encore la construction de l'agrocité.

Cette année verra également le début de la requalification de deux grandes avenues de la commune, les avenues Henri Barbusse et Albert Petit pour des déplacements apaisés et une part belle faite aux alignements d'arbres de qualité.

Alors que les Français souhaitent être entendus et consultés sur les questions qui les concernent, à Bagneux, nous tenons l'engagement pris en 2014 de faire participer les habitants aux choix de projets d'investissement. Après le succès du premier budget participatif, l'an dernier, où plus de 1 100 votants avaient retenu 9 projets dont la mise en œuvre est en cours, la saison 2 de ce budget participatif a démarré avec toujours une enveloppe globale consacrée de 250 000 € dans notre budget d'investissement.

C'est aussi le cas de l'appel à projet citoyen qui permet, lui, de soutenir des initiatives citoyennes en fonctionnement.

Mais vous le savez, depuis le début du mandat, cette démarche ambitieuse est confrontée à une baisse de notre dotation globale de fonctionnement (- 1,74 % par rapport à l'an dernier), soit près de 200 000 € de moins.

Vous pouvez le constater en lisant la note très explicite qui vous a été remise, la part de la dotation forfaitaire, le droit commun en quelque sorte, n'a cessé de baisser pour notre commune, passant de 69 % en 2014 à 47 % en 2019, c'est-à-dire que moins de la moitié de notre dotation globale de fonctionnement est constituée par cette dotation forfaitaire.

Cette situation expose notre commune de plus en plus chaque année aux aléas en matière de péréquation et donc en matière de décisions politiques de l'État en particulier quant au montant de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) car si celle-ci est stable cette année, elle ne saurait compenser les 9 millions qui nous ont déjà été pris ces 4 dernières années.

Je le rappelle, cette dotation de solidarité urbaine avait été conçue, initialement, pour répondre aux besoins spécifiques des villes populaires comme la nôtre. On voit bien qu'on en est loin.

Nous avons donc fait des choix et cherché à faire des économies partout où c'est possible tout en maintenant le cap des objectifs fixés en 2014.

Pour la seule année dernière, 400 000 € ont ainsi été économisés par rapport au budget voté avec par exemple - 89 000 € sur les fluides, en partie en lien direct avec le développement de la géothermie, puisque le prix du gaz, lui, a augmenté.

Si nous sommes en mesure de vous présenter un budget non seulement à l'équilibre, mais à même de mener à bien les ambitions pour notre ville, c'est pour beaucoup grâce à notre bonne gestion financière, aux efforts des services municipaux que je veux vivement remercier ici et à notre travail rigoureux à l'endettement.

Je tiens à cette occasion à saluer notre service des finances, sa Directrice Fabienne Baron, souffrante ce soir, c'est la raison pour laquelle elle n'est pas parmi nous, notre Directrice Générale Adjointe aux Ressources Estelle Tarragon et l'ensemble de la Direction générale pour le suivi très professionnel qu'ils assurent sur cette question très importante pour leur souci d'anticiper en permanence les problèmes.

Tous les tableaux et graphiques fournis montrent bien les efforts déployés ces dernières années pour réduire notre endettement, augmenter notre capacité d'autofinancement, négocier des intérêts au plus juste, pour se donner le plus de moyens possible afin d'investir au bénéfice de Bagneux et de ses habitants.

Ce travail, que nous devons poursuivre sans relâche, mérite que je m'y arrête un instant. Tout d'abord pour souligner les bonnes conditions d'emprunt que nous avons obtenues auprès du Crédit coopératif et d'Arkea. Ce dernier prêt nous permet un gain de 56 000 €.

Notre encours de dette a baissé de 11,6 millions entre 2015 et 2017 et repose sur des emprunts à taux fixe à hauteur de 56 %. L'évolution de la structure de notre dette dénote ainsi d'une situation saine, avec une très forte diminution de la part des taux structurés, tombés à 10 % l'an dernier.

C'est ainsi que la réduction de notre encours de dette, depuis 4 ans, a permis de dégager environ 9,79 M€ de marges de manœuvre nouvelles.

Notre capacité de désendettement se situe désormais à 5,27 années, en amélioration encore sur 2018, à un niveau comparable aux villes de notre strate.

Bien loin, donc, du « haro sur les communes » lancé par la Cour des comptes et alimenté par le #BalanceTonMaire.

Il n'en reste pas moins que la fiscalité locale reste un enjeu majeur pour l'avenir des communes et leur « libre administration ». Elle devrait, à l'instar des questions posées par le mouvement des Gilets jaunes, et d'ailleurs dans nos cahiers citoyens, faire l'objet d'un véritable débat public. À quoi doit servir l'impôt ? Comment faire pour qu'il soit justement réparti ?

Des bonnes idées, il y en a. La TVA touche tous les porte-monnaie sans distinction. Instaurer une suppression de cet impôt déguisé sur les produits de première nécessité irait dans le bon sens. Pourquoi pas non plus le retour d'une TVA à 5,5 % sur les transports en commun ? Si l'on parle justice fiscale, alors il faudrait avoir le courage de s'attaquer au capital, qui n'est pas un gros mot mais un gros pourvoyeur de richesses trop souvent non investies dans la création d'emplois et les besoins sociaux. D'où le nécessaire rétablissement de l'ISF, mais aussi la suppression du CICE.

Un mot sur la fausse bonne idée de supprimer la taxe d'habitation. Si elle doit sans aucun doute être réformée pour mieux tenir compte du niveau de revenu des contribuables, sa suppression risque d'engendrer de nouvelles difficultés, pour le moment non compensées.

Pour Bagneux, cet impôt représente environ 15 millions de recettes. Si sa suppression n'était pas compensée en totalité et de manière durable, cela aurait un impact immédiat sur la qualité et l'ampleur de nos services publics locaux. Pour l'heure, la TH, même s'il y a beaucoup d'incertitudes sur cette question, pourrait être compensée par la récupération de la part de taxe foncière aujourd'hui perçue par les départements, ce qui ne ferait pas le poids ! D'après Philippe Laurent, Maire de Sceaux et secrétaire général de l'Association des Maires de France, sur 5 ans, la perte cumulée des ressources pour les communes des Hauts-de-Seine serait de 150 M€ ! Notre inquiétude ne peut donc qu'être grande sur ce point.

Une inquiétude renforcée par les incertitudes sur les évolutions institutionnelles, pour le moment mises en sommeil sans doute du fait des mouvements sociaux mais les transferts de compétences se poursuivent vers les Territoires, tandis que les compensations financières pour les communes et pour ces territoires eux-mêmes sont loin d'être établies et durables. Ce sont désormais, vous le savez, les établissements publics territoriaux qui ont, par exemple, la compétence de

l'aménagement.

C'est grâce à la détermination de Mme le Maire, au sein de Vallée Sud Grand Paris que nous réussissons à garder une maîtrise politique de cette compétence sur le périmètre de notre commune et que, par exemple, notre modification du PLU a pu être validée la semaine dernière au Conseil territorial.

Comme vous pouvez le constater, cette nouvelle donnée institutionnelle modifie le rôle de notre Conseil municipal qui ne vote plus par exemple les moyens attribués à nos équipements culturels, à notre piscine, qui ne voit plus passer le financement de notre éclairage public.

Au sein du Territoire, nous restons particulièrement vigilants et actifs sur la qualité et le niveau des moyens qui sont consacrés à ces services publics auxquels nous restons bien évidemment très attachés et très proches.

C'est dans le cadre de ces nouvelles relations entre communes, au sein de VS GP, et en recherchant toujours le meilleur pour les Balnéolais, que nous avons ainsi obtenu 15 M€ pour la rénovation de la Pierre Plate.

Mme le Maire l'avait indiqué le 17 décembre dernier, lors de la présentation des orientations budgétaires pour cette année, ces contraintes ne nous font rien lâcher sur nos priorités pour cette fin de mandat tout en décidant pour la 5^{ème} année consécutive de ne pas augmenter les impôts cette année.

Elles nous obligent, certes, à faire des choix, mais qui vont permettre de poursuivre nos priorités et de répondre aux préoccupations que nous avons bien entendues lors des rencontres du mois de septembre dernier avec les Balnéolais.

C'est ainsi que nos crédits d'activités vont augmenter de 4,76 % par rapport à 2018. Une somme importante de 585 000 € va ainsi être consacrée à répondre à des besoins impératifs du quotidien en matière de ville connectée et moderne, de cadre de vie et de qualité éducative, renforçant ainsi les priorités que nous nous sommes fixées. C'est indispensable pour accompagner la transformation de la ville, avec la prégnance des chantiers qui rendent la vie souvent compliquée pour les riverains, l'extension de la vidéoprotection à d'autres endroits sensibles dans la ville ou encore pour agir en faveur de la réussite scolaire de tous les enfants.

Pour améliorer la propreté en ville, en plus de mieux conjuguer la réactivité de nos services et de ceux du territoire, nous allons consacrer plus de moyens à des nuisances qui empoisonnent le quotidien des Balnéolais - l'action contre la prolifération de rats, les dispositifs contre les dépôts sauvages même si, bien sûr, il faut aussi intervenir contre les incivilités en la matière.

Nous ne nous contentons pas de dire que la réussite des enfants est notre priorité. Nous y joignons des actes, en construisant deux nouvelles écoles, en mettant en place des études pour 15 élèves, cette fois en année pleine, en finançant des parcours éducatifs et artistiques et en soutenant la qualité des activités de nos centres de loisirs.

Pour réduire la fracture numérique, nous avons choisi de rehausser notre accompagnement dans la mise en place d'outils dédiés dans les écoles, d'améliorer la formation aux nouvelles technologies et d'aider les habitants à se projeter dans la ville de demain, avec l'outil 3D.

Vous l'aurez compris, Mme le Maire, chers collègues, le budget que j'étais chargée de vous présenter ce soir n'en rabat en rien sur nos ambitions d'une ville populaire en mutation, qui aspire à demeurer une belle ville pour toutes et tous.

Après nos échanges sur les propositions soumises, j'espère que vous saurez soutenir, en tout cas majoritairement, ces ambitions et ainsi voter ce budget 2019.

Je vous remercie.

M. MARTIN. - Madame le Maire, mes chers collègues, je tiens à commencer mon intervention par remercier l'ensemble des agents municipaux pour leur professionnalisme et tous les efforts pour s'adapter aux contraintes organisationnelles et financières de leur environnement et, plus particulièrement ce soir, le service financier pour la qualité des documents fournis pour le vote du budget primitif 2019.

Vous l'avez souligné, ce budget primitif est d'autant plus important car nous allons voter ce soir le dernier budget réalisable de cette mandature.

En lisant ce rapport, nous pouvons résumer l'année 2019 comme l'année de tous les dangers et de tous les excès. Je m'explique.

Ce budget primitif 2019 s'inscrit dans un contexte social et économique national morose. La croissance française est tombée à 1,5 % en 2018 après une croissance de + 2,3 % en 2017. On ignore encore l'impact précis du mouvement des « gilets jaunes » mais les événements de fin 2018 et de début 2019 ont surtout affecté les secteurs du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration. Pas étonnant, dans ce contexte, que le moral des ménages ait plongé en 2018. Une crise de confiance qui se reflète notamment dans les dépenses d'investissement en logements neufs. On observe un clair ralentissement et un rallongement des délais de paiement dans la construction et une hausse des défaillances d'entreprises.

Mais ne désespérons pas, le pouvoir d'achat, source d'angoisse et de frustration en 2018, devrait progresser cette année. Le gonflement de la prime d'activité, l'annulation de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) sur les retraites de moins de 2 000 € et la défiscalisation doublée de l'exonération des charges sociales des heures supplémentaires devraient avoir un effet bénéfique sur le revenu des ménages.

En ce qui concerne la suppression de la taxe d'habitation, les modalités de compensation de la suppression de cette taxe à l'horizon 2020 ne sont toujours pas connues alors qu'elle représente pour Bagneux plus de 15 M€ de recettes annuelles. Difficile à croire que cette réforme n'ait pas d'impact sur nos finances publiques et donc sur la qualité des services publics rendus à la population avec des impacts forts sur nos investissements dès 2021 et une perte d'autonomie fiscale.

Dans cette période de grand débat, nous formulons le souhait de préserver l'autonomie financière et fiscale des municipalités, maillon essentiel d'un bon fonctionnement d'une démocratie.

Ce dernier budget primitif complet de cette mandature nous donne l'occasion de commencer à nous retourner en arrière pour dresser un bilan de cette mandature :

- Notre premier constat est le manque de stratégie et d'ambition de la majorité municipale autour des commerces. Les commerces de petite et moyenne surfaces meurent un à un. On peut d'ailleurs le voir encore dans ce budget primitif, aucun budget d'investissement pour aider les commerces n'est prévu alors que vous prévoyez 276 000 € dans des ressourceries. Les budgets alloués pour le développement économique, l'emploi et le développement des commerces tout au long de cette mandature montrent que ce n'est pas une priorité pour la majorité municipale.

- Notre deuxième constat est les taxes fiscales toujours très élevées : des taxes fiscales d'habitation et foncières soi-disant non augmentées encore cette année. N'oublions pas que l'indice, lui, va augmenter d'environ 1,5 %. Donc le montant des impôts locaux va progresser de 1,5 % et non pas être stable.

En termes de taxes fiscales, Bagneux se situe en 25ème position sur 36 communes dans les Hauts-de-Seine pour la taxe d'habitation et en 33ème sur 36 communes des Hauts-de-Seine pour la taxe foncière. Si on appelle cela de l'équité sociale... ?!

- Notre troisième constat, c'est une densification anarchique de Bagneux qui continue de progresser deux fois plus vite que partout ailleurs. Des projets immobiliers et urbains qui poussent dans toute la ville avec des incidences sur la qualité de vie des Balnéolais et la suppression progressive de nos espaces verts : suppression des parcs Rosenberg et Robespierre, réduction de la plaine Maurice Thorez et bientôt réduction du parc Richelieu.

Cela se traduit par une augmentation vertigineuse de nos dépenses d'investissement depuis deux ans qu'aucune ville ne peut supporter sans mettre en péril les finances de la ville : 27,70 M€ en 2018, 26,20 M€ en 2019. Cela va nécessiter un recours à l'emprunt aux alentours de 11 M€ en 2019 et un encours de la dette qui va continuer à augmenter significativement pour la deuxième année consécutive pour tendre environ à 60 M€ fin 2019. Le niveau d'endettement de Bagneux restera fort avec 25 % d'endettement supérieur à la moyenne des communes équivalentes, d'autant plus que les marges de manœuvre sont faibles du fait des taux d'imposition déjà très élevés et du contexte économique national non-favorable.

La maîtrise de la densification n'est pas apparemment votre cheval de bataille et le résultat est que Bagneux continue son rythme de constructions effrénées sans se soucier des impacts pour les habitants !

Alors reprenons maintenant plus en détail ce fameux budget qui nous a été soumis. Concernant les dotations de l'État et les fonds de péréquation 2019, Bagneux s'en sort bien (+ 121 000 €) alors que beaucoup de communes ont vu leurs recettes de fonctionnement chuter.

Effectivement, la dotation forfaitaire a fortement chuté en 2018 et 2019, mais les raisons de cette baisse sont multiples et, entre autres, cette baisse sert à financer la dotation de solidarité urbaine dont Bagneux bénéficie (+ 230 000 € en 2 ans pour Bagneux) et les dotations diverses liées à l'évolution de la population.

Les dotations de l'État, les fonds de péréquation et les subventions de l'État représentent plus de 25 % du budget de fonctionnement de la commune. Il n'en reste pas moins que la ville de Bagneux est attentive à dégager depuis quelques années davantage de capacité d'autofinancement nécessaire au maintien d'un niveau de service public satisfaisant, ce qui est une bonne chose.

Cette année encore, vous nous proposez un niveau d'épargne brute à hauteur de 8 millions d'Euros. Mais est-ce que ce sera suffisant pour compenser les lourds investissements et notre dépendance à l'État pour les subventions ?

Je n'interviendrai pas sur les subventions attribuées aux associations car nous aurons l'occasion d'en reparler juste après avec le vote des subventions pour les associations.

Encore et toujours, la majorité municipale maintient ou pense qu'elle va maîtriser les dépenses de personnel.

Pourtant, vous annoncez chaque année des augmentations du fait de mesures diverses, comme les

Parcours Professionnel Carrière et Rémunération, les formations, les aides au recrutement par des cabinets spécialisés, le soutien financier des agents déjeunant au CAT Garlande (qui est au passage une dépense récurrente), mais aussi la gestion, en année pleine, de la crèche Graine de lune ou le recrutement de policiers municipaux.

Ce sont toujours de très bonnes raisons, mais ce poste augmente indéfiniment et représente à ce jour 66,25 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Il aura augmenté entre 1,5 à 2 M€ en 5 ans. Cela fait entre 20 et 25 personnes supplémentaires, malgré le transfert d'un certain nombre de compétences à Vallée Sud Grand Paris et malgré la réorganisation des services et l'externalisation de certaines activités qui a occasionné un climat social pesant à la mairie de Bagneux. Je n'appelle pas cela maîtriser les dépenses de personnel.

Concernant les priorités 2019 autour de l'enfance, la jeunesse et la sécurité, ce sont clairement des priorités que nous approuvons. Nous souhaitons le redire, nous sommes heureux de voir que la majorité municipale considère que la mise en place de la vidéosurveillance dans tous les espaces publics à Bagneux soit une priorité vu le contexte actuel d'insécurité que nous vivons à Bagneux après des années de laxisme voire de refus de la majorité actuelle.

L'augmentation de la part du bio dans les repas des enfants est une très bonne chose. Mais franchement, ajouter 100 000 € supplémentaires et augmenter le prix des repas de 0,12 € pour atteindre 20 % d'aliments bio au lieu de 13 % et tout cela pour conserver le label Ecocert, est-ce que le jeu en vaut vraiment la chandelle ?

Nous notons qu'une nouvelle fois vous augmentez la participation des usagers aux activités municipales entre de 1,5 % et 3 % pour certaines activités en faveur des seniors et des jeunes. (Maison des Arts, Chaufferie, École Municipale des Sports, gymnastique seniors...). Nous avons du mal à vous comprendre quelques fois sur vos priorités.

En conclusion, nous ne pouvons pas cautionner ce budget primitif 2019 qui est tout simplement irréaliste, qui ne tient pas compte des réalités, comme une sorte de fuite en avant... Peut-être est-ce parce que cette majorité est en campagne électorale pour 2020 et qu'elle a déjà oublié qu'elle avait une ville à gérer avec les deniers des Balnéolais.

Notre groupe estime que ce budget tourne le dos à la réalité du contexte économique et social actuel des Balnéolaises et Balnéolais.

Merci.

Mme le MAIRE. - Orateur suivant, Monsieur Zani.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire. Tout d'abord Madame le Maire, chers collègues élus et membres de l'administration, Mesdames et Messieurs, bonsoir.

De mémoire d'élu, c'est la première fois que notre groupe adresse ses félicitations au personnel chargé d'éditer l'ensemble de ce dossier budgétaire, ce qui prouve que l'on a tout le temps été sincère, on n'a pas été fayot.

Nonobstant la clarté de son contenu et la précision des résultats liée à chaque poste, il n'en demeure pas moins que les 198 pages qui le composent ne peuvent en une semaine à peine être la source d'une bonne lecture, d'une analyse pertinente et encore moins d'une juste synthèse.

Il est également à noter que la collaboration avec le consultant Finance Active est un choix judicieux, il faut le souligner, au vu des marges obtenues (0,33 %) et le gain réalisé à près de 56 000 €.

Nous partageons votre point de vue sur la dégradation de la situation économique française par rapport à 2018. C'est pourquoi nous n'allons pas reprendre tous les chiffres que vous évoquez dans votre rapport de présentation, mais tenter humblement de compléter certains chiffres qui convergent avec vos données analytiques.

Premier chiffre : la dette publique de la France frôle les 2 300 Md€ en valeur absolue et atteint un pourcentage du P.I.B. hexagonal, les 100 %.

Second chiffre : nos dépenses publiques nationales couvrent pour 57 % de la richesse du pays, c'est un chiffre sans précédent en France et sans équivalent ailleurs dans le monde.

À titre de comparaison, la moyenne de la zone Euro est de 47 % du P.I.B. donc 10 points en moins que chez nous.

Ce record national s'explique principalement par l'écart en matière de retraite où nous dépensons 20 % de plus sur ce poste qu'ailleurs parce que nos seniors partent à la retraite plus tôt que dans les autres pays, d'une part, et, d'autre part, nos dépenses en matière de santé, de logement, d'éducation et de défense sont plus élevées que chez nos voisins et c'est tant mieux.

Troisième chiffre : pour l'année 2018, c'est 1 035 Md€ d'impôts collectés en France ; jamais atteint auparavant. Encore un record mondial mesuré au P.I.B.

Les plus gros postes qui constituent ces milliards sont au nombre de 4 rappelés succinctement par Mme Boudjenah : 400 milliards de cotisations sociales, 150 milliards de T.V.A., 110 milliards de CSG qui a connu une très forte montée en puissance avec ce Gouvernement, il faut le reconnaître, 75 milliards d'impôts sur le revenu, étant précisé que les 40 milliards de cadeaux de l'ISF faits aux plus riches de ce pays ne sont pas compris dans ce calcul de 75 milliards. Un quatrième chiffre, et c'est le dernier, encore un record mondial et de l'histoire française que nous détenons : il vise les aides diverses, pensions et allocations que représentent 35 % des revenus des Français. Une fois encore, c'est sans équivalent ailleurs et sans précédent en France.

Ces prestations favorables que notre pays offre à travers la C.A.F. aux personnes les plus démunies seront-elles menacées à l'avenir si l'on considère qu'elles ont déjà débuté par la baisse de 5 € sur les APL touchant plus de 6 millions et demi de pauvres.

Avant de conclure, la meilleure rétrospective de cette situation catastrophique se mesure par les 49 % de nos Maires qui ne désirent pas se présenter au municipal en 2020, encore un record mondial sans précédent. Même en temps de guerre, on n'a pas vu ce chiffre.

Et pour conclure, si nous devons revenir à notre budget primitif en le résumant en une seule phrase, en tenant compte de la qualité de sa présentation précédemment citée, de quelques efforts budgétaires constatés ici et là, d'une relative maîtrise des comptes publics malgré une forte crise, cela aurait eu pour titre : les chiffres et les dettes.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres interventions ?

Mme DAVID. - Je vais rester dans le cadre du budget municipal. Tout d'abord, je voudrais, moi aussi, saluer au nom de mon groupe le travail et l'engagement de l'administration, de la Direction générale bien sûr, mais aussi l'ensemble des services.

Les documents budgétaires qui nous sont présentés sont le fruit d'un long travail, de nombreux échanges. Je salue cette préparation qui permet à l'ensemble des élus d'avoir à disposition des documents très compréhensibles.

En cette journée d'action nationale, je m'associe aux propos de Yasmine Boudjenah et je tiens à redire à tous les agents de la ville que, conscients de leur investissement pour la défense du service public, nous sommes mobilisés à leurs côtés pour défendre leurs droits.

Le budget 2019 concrétise, une fois de plus, les valeurs que notre groupe défend pour notre ville.

Notre objectif, vous le savez, est de construire une ville pour tous, accueillante et bienveillante. Cet objectif est porté par les valeurs de solidarité et d'égalité partagées aussi par les Balnéolais.

Les politiques gouvernementales et les instabilités financières que nous subissons ont été déjà largement dénoncées dans la présentation du budget. Je voudrais insister sur le fait que travailler dans ce contexte sans rogner sur nos ambitions relève d'un véritable défi !

Nous ne sommes pas épargnés non plus par les politiques antisociales menées par le Président du département des Hauts-de-Seine et sa majorité qui oublie volontairement que ce département n'est pas composé que de ghettos de riches comme Neuilly. Ils préfèrent avoir un reliquat de plus d'un demi-milliard d'Euros que d'investir pour les Altoséquanais.

Face à ces différentes attaques qui vont à l'encontre de l'intérêt général, le budget qui nous est présenté ce soir donne à voir une ville consciente des besoins de ses habitants et tournée vers l'avenir, une ville ambitieuse et responsable.

Les besoins des Balnéolais, nous les priorisons en faisant le choix de dégager près de 600 000 €. Je tiens à souligner deux de nos priorités 2019 :

- Le Droit à la tranquillité et à un cadre de vie accueillant : ce sont 238 000 € que nous mettons pour contribuer à y répondre dans la mesure de nos moyens et de nos compétences.
- Garantir à chaque enfant une éducation et des activités périscolaires de qualité : ce sont 250 000 € que nous budgétions en 2019.

Nous ne rognons pas non plus sur l'implication des Balnéolais. Au contraire, nous misons, une nouvelle fois, sur l'engagement citoyen. Ainsi, alors que les associations subissent la suppression des contrats aidés et le désengagement de l'État, nous maintenons les moyens octroyés aux associations en 2019 et nous renouvelons le budget participatif.

Une ville tournée vers l'avenir est une ville en capacité de poser, aujourd'hui, les pierres pour demain. Une ville en capacité d'appréhender les mutations qu'elle va connaître.

Ce budget est le fruit de cette réflexion qui vise à relever les défis d'une ville moderne et populaire : ouverture d'un nouveau groupe scolaire avec un accueil périscolaire en septembre, poursuite des travaux d'un deuxième groupe pour la rentrée scolaire suivante, budget de fonctionnement pour une nouvelle crèche. Autant de moyens débloqués pour accueillir les enfants de demain dans les meilleures conditions qui soient.

Viser à répondre aux besoins et appréhender l'avenir ce sont, pour mon groupe, deux piliers d'une équipe municipale responsable. Ce pari, nous le tenons et cela, sans que les lourdes pertes que nous avons subies de l'État ne soient supportées par les Balnéolais.

Nous refusons que ce soit une fois de plus les habitants de notre ville populaire qui trinquent et soient une nouvelle fois les victimes des politiques gouvernementales qui ne visent qu'à satisfaire les intérêts d'une minorité.

Nous refusons aussi de faire le choix de fermer des services publics comme le font d'autres villes. Les services publics ne sont pas des suppléments d'âmes dont nous pourrions nous passer. Ils garantissent l'égalité de traitement entre les citoyens et sont un des leviers pour faire une ville pour tous. Un accès de qualité à des équipements culturels et sportifs, à des dispositifs de solidarité, à des centres de vacances, à des activités périscolaires permet que chaque habitant se sente considéré, quels que soient son milieu social et son portefeuille.

Les services publics sont aussi des leviers pour favoriser la mixité dans une ville. Nous faisons ce choix politique fort !

Nous tenons notre cap et appréhendons l'avenir grâce à une gestion saine et une recherche déterminée de financements pour que notre ville et ses habitants soient reconnus comme prioritaires par les différents financeurs que ce soit la région, la MGP, le territoire ou l'État.

Au nom de mon groupe, et ce sera ma conclusion, permettez-moi, pour ce dernier exercice budgétaire en année pleine, de dire notre fierté d'être de cette équipe municipale. Cette équipe qui, malgré les difficultés et les objectifs du Gouvernement et de ses soutiens de favoriser les plus riches, ne se résigne pas et continue à avoir, comme priorité, ses habitants et tous ses habitants.

Nous sommes fiers mais aussi inquiets pour l'avenir au vu des choix de l'actuel Gouvernement. Nous espérons que le mouvement des gilets jaunes et les aspirations qui se font entendre seront bientôt écoutés. Notre pays le vaut bien !

Un dernier mot et vous l'aurez compris : nous voterons le budget 2019.

Merci.

Mme MOUTAOUKIL. - Beaucoup de choses ont été dites avec lesquelles nous sommes assez d'accord bien évidemment, notamment l'expression des membres de la majorité.

Quelques mots juste pour joindre ma voix à celles qui se sont déjà exprimées pour remercier les services de la qualité des documents diffusés pour présenter ce BP 2019. En ce qui nous concerne, ce ne sera pas la première fois que nous félicitons les services. Chaque année, nous l'avons fait, mais cette fois-ci, nous souhaitons vraiment les saluer parce que c'est, encore une fois, une matière qui n'est pas simple. J'ai souvent eu l'occasion de le dire. Les efforts fournis pour le présenter de manière très claire sont tout à fait appréciables.

Merci aux services et à la direction financière en particulier.

Je l'ai dit, Madame le Maire, beaucoup de choses ont été dites, le document étant très clair, l'assistance aura compris que nous n'allons pas nous répéter. C'est un exercice complexe dans un moment compliqué que nous vivons avec des contraintes, elles ont été rappelées. Nous, nous pensons que, malgré les contraintes et les difficultés rencontrées par l'ensemble des collectivités territoriales - on l'a redit - Bagneux "s'en tire" plutôt pas mal même si je ne peux me réjouir de la stabilité de la dotation de solidarité urbaine.

Je rappelle que la DSU est une dotation versée aux villes qui rencontrent le plus de difficultés, notamment économiques et sociales. On ne peut pas se réjouir de sa stabilité. Elle ne produit plus les effets escomptés puisque cette dotation ne joue plus son rôle de péréquation. On a rappelé un certain nombre d'éléments chiffrés ici pour que je n'aie pas à y revenir.

Je voudrais saluer la bonne gestion de notre budget, cela nous permet de dégager, on l'a dit tout à l'heure, 580 500 € qui vont nous permettre non seulement de tenir nos engagements et notamment les orientations que nous avons arrêtées lors du débat d'orientations budgétaires dont nous avons très largement débattu ici, mais également de mettre en œuvre de nouveaux projets. Je voudrais en mentionner quelques-uns : l'accompagnement des écoles pour 25 000 € dans le cadre de la ville moderne et connectée, c'est ce que nous avons choisi de nommer ainsi, la possibilité de former les usagers au numérique pour 15 000 €, ce qui n'est pas rien non plus. Pour l'amélioration du cadre de ville, la propreté, l'embellissement de la ville et l'espace vert, nous allons consacrer 158 000 € à de nouvelles actions pour la dératissage, la collecte des dépôts sauvages, la propreté urbaine, etc.

En matière d'actions en direction de la qualité éducative, nous allons consacrer, et ce n'est pas rien non plus, 100 000 € pour la part du bio dans les repas des enfants pour atteindre 20 %. Je ne crois pas que ce soit négligeable, Monsieur Martin. Tout le monde peut se réjouir que nos enfants puissent manger un peu mieux dans nos cantines scolaires.

Je voudrais terminer avec deux actions que nous allons, pour l'une, poursuivre et, pour l'autre, lancer. Elle est tout à fait nouvelle. Même si elle n'est pas bien identifiée dans le document budgétaire, néanmoins, c'est une réalité, nous allons continuer à aider nos jeunes par le biais du dispositif d'aide aux projets jeunes avec 12 000 € encore cette année. Ces 12 000 € inscrits au budget vont permettre à des jeunes qui ont des projets de formation, qui ont des idées de projet, de les mettre en œuvre. Nous allons également cette année aider 30 jeunes balnéolais en les accompagnant et en finançant leur BAFA, ce que l'on a appelé le BAFA citoyen. 30 jeunes vont ainsi pouvoir passer leur BAFA et travailler dans nos centres de loisirs, en tout cas, c'est ce qu'on leur propose en échange de cet accompagnement. Ils auront aussi un certain nombre d'heures de travail citoyen à offrir à nos associations et centres de loisirs. 30 jeunes vont donc bénéficier de cet accompagnement. Je crois sincèrement que ce n'est pas non plus négligeable.

Voilà ce que je voulais dire.

Nous soutiendrons bien sûr cette proposition de budget primitif 2019.

Merci.

M. ROMERO AGUILA. - Merci Madame le Maire. Je m'associe à tous les élus pour remercier le travail réalisé par les services dans cette période particulière qui est celle du budget, qui concentre de fait toutes les attentions.

Nous sommes plutôt habitués à avoir des interventions documentées par une partie de l'opposition. Là, je suis un peu déçu. En revanche, j'ai bien compris que le propos était très politique. C'est sur ce terrain que je vais vous répondre.

Je m'interroge vraiment, sincèrement sur la manière dont est présentée la situation du pays, comme si nous devions craindre que les gilets jaunes et leurs actions emmènent le pays vers une situation qui serait pire. Mais il ne faut jamais confondre les causes et les conséquences.

Nous sommes là dans une conséquence d'une situation particulière, pas dans la cause. Il est un peu facile de dire que l'inquiétude serait que la situation ne rentrerait pas dans l'ordre alors que le déséquilibre fondamental est toujours là.

Malheureusement, je ne vous ai pas entendu sur les 55 milliards de dividendes distribués qui, eux, ne poseraient aucun problème. Je m'étonne un peu.

Je vais par avance vous présenter mes excuses, je vais peut-être « zanifier » mon propos parce que je vais citer quelques chiffres. C'est pour vous rendre hommage, Monsieur Zani. Vous avez parlé de la densification non maîtrisée de la ville de Bagneux. Bourg-la-Reine, c'est 10 887 habitants au kilomètre carré, Fontenay-aux-Roses : 10 000 habitants au kilomètre carré, Châtillon : 12 726 habitants au kilomètre carré, Vanves : 17 824 habitants au kilomètre carré - toutes ces villes sont sans doute parmi les exemples que vous avez en tête - Issy-les-Moulineaux : 16 257 habitants au kilomètre carré et une vente vient de se faire au prix de 17 000 € le mètre carré à Issy-les-Moulineaux, c'est fantastique ! Boulogne : 19 114 au kilomètre carré et je vais finir par une ville très proche de nous, Montrouge : 23 660 habitants au kilomètre carré. À Bagneux, nous sommes à 9 400 habitants au kilomètre carré et, encore, nous avons un cimetière qui, par nature, n'est pas comptabilisé comme un lieu où il y a des habitants, par destination je dirai.

J'entends - c'est pour cela que je dis que le propos est très politique - une volonté un peu grossière dans cette présentation - c'est pour cela que je prends la parole - de travailler sans vraiment de fondement.

Il va y avoir bien entendu une croissance de la population. Cela me ramène au deuxième propos : la croissance de la population va sans doute permettre d'arriver à un certain niveau d'équilibre économique pour un certain nombre de secteurs dont le commerce. Je vois bien la manière dont les choses sont présentées, l'ensemble des aides qui existent sur cette question ont toutes été engagées par la ville. Les nouveaux dispositifs de la Métropole du Grand Paris sont quand même relativement modestes sur ces sujets. Nous sommes participants. Nous espérons pouvoir bénéficier de cela. Nous avons bénéficié du FISAC. Aujourd'hui, nous n'arrivons pas à terminer le FISAC non pas parce que nous n'aurions plus de fonds, mais parce que les commerçants eux-mêmes n'ont plus de capacité d'investissement. Il faudrait un peu ramener les choses à ce qu'elles sont.

Il y a aussi la sensation que vous décrivez de tous ces petits commerces qui ferment partout. Il faut vraiment que nous allions voir ensemble la ville. Nous sommes dans une situation où je suis assez loin - et pourtant je regarde ce qui se passe - de cette vision un peu exagérée, pour laquelle vous grossissez le trait.

Une fois de plus, il ne faut pas confondre la cause et les conséquences.

Il y a tout de même quelques contradictions à expliquer qu'en même temps que l'on défait des espaces verts, on dépense de l'argent pour de la cantine bio et que ce ne serait pas suffisant. Je comprends, vous n'êtes pas là pour faire des propositions, vous êtes là pour expliquer que tout va mal et que la situation est de pire en pire. Monsieur Martin, la caricature n'était pas votre marque de fabrique habituelle, je regrette que ce soit le cas là.

Un élément sur la question économique me pose problème : ce n'est pas parce qu'il n'y a pas, de votre point de vue, suffisamment d'investissements sur les questions économiques que... Je vous rappelle tout de même que la compétence n'est pas forcément centrale pour la municipalité, je vous le rappelle tout de même. Pourquoi mettre en contradiction, en tout cas en opposition, une ressourcerie avec le reste du modèle économique ?

Ce sont aussi des valorisations qui ne sont pas forcément habituelles, mais je crois que, dans l'avenir, cette vision sera sans doute plus nouvelle et en tout cas plus pertinente que celle que l'on a du profit avec une répartition assez mal engagée.

Et enfin, là où nous avons vraiment deux visions du monde - je vous le dis parce que c'est un élément permanent que vous mettez sur la table - c'est au sujet du fait qu'il y aurait trop d'agents dans la ville. Dites à la population qu'il y a trop de gens pour s'occuper d'elle, qu'il y a trop de personnes pour être là quand elle en a besoin, qu'il y a trop de gens pour ceci ou pour cela.

Ce matin, nous étions à une réunion d'évaluation. De manière assez légitime, on a vu qu'un certain nombre de services est en manque d'effectifs par rapport au travail demandé. Vous voyez bien qu'il y a des travaux dans la ville, Bagneux est une ville qui se transforme. Il existe de vraies difficultés.

Autre difficulté, étant donné que nous avons fait le choix d'avoir des gens et non des machines au bout de chaque rue, eh bien ! Par rapport à notre budget, Bagneux n'est sans doute pas la ville qui paye le mieux ses agents. Eh oui ! Il faut leur dire que le budget est trop élevé, il faut leur dire qu'on les paye trop ! Ce n'est pas vrai.

Au bout du bout, quelle est votre logique ? Moins de gens. Cela veut dire avoir des services qui fonctionnent moins bien.

Voyez-vous avoir moins de gens et mieux payés... ! Il y a des règles dans ce pays. Je sais bien que certains veulent les abolir mais il y a un temps de travail défini dans la semaine. Cela risque de poser quelques problèmes de service à la population.

Le sujet est aussi d'avoir des prestations en face des prélèvements. Notre vision du monde, notre vision de société consistant à faire en sorte d'avoir des agents est très différente de la vision consistant à déléguer un certain nombre de responsabilités collectives.

Nous espérons d'ailleurs que cette reconnaissance, en raison de l'ensemble de la modernisation de la ville, puisse être maintenue à la hausse.

Mme le MAIRE. - Merci à Roberto Romero Aguila pour son intervention.

Quelques mots sur le débat sur le dernier budget primitif de la mandature.

Le document a été envoyé il y a 10 jours, comme d'habitude. Nous ne l'avons pas envoyé plus tard que les autres années. Les commissions se sont également tenues comme d'habitude même si elles ont souffert du peu de présence.

Je voudrais rassurer M. Martin, la situation est sous contrôle. Ne vous inquiétez pas, j'y veille depuis un petit moment à la tête de cette ville et, comme vous le savez, je ne suis pas une aventurière.

Ce que je propose à mes collègues de voter au Conseil municipal, ce sont en général des choses bien étudiées que je maîtrise et quand je ne les maîtrise pas, je ne vous les propose pas au vote, nous les remettons à plus tard. Je voulais vous rassurer sur ce point, mais ce n'est pas ce que vous vouliez dire, je pense.

Ce budget 2019 est ambitieux. C'est celui d'une ville en développement, en mouvement et en mutation, une mutation que j'assume. Nous nous sommes battus pendant de très très nombreuses années avec les Balnéolais pour obtenir enfin que le métro arrive à Bagneux. Nous nous battions pour un et nous en aurons deux puisque, entre-temps, est intervenu le débat sur le Réseau du

Grand Paris. Je pense que nous avons eu raison de demander une interconnexion de la ligne 4 à ce réseau du Grand Paris parce que je connais, comme vous, la situation des Balnéolaises et des Balnéolais ; ils n'en peuvent plus d'être transportés, tous les jours pour aller travailler, dans des conditions indignes du 21^{ème} siècle pour une région métropole comme la nôtre.

Ce budget et ceux que nous avons présentés les années précédentes s'inscrivent dans cette ville en mutation et en développement. Roberto Romero Aguila a donné les chiffres de densité de Bagneux et des villes voisines, d'ailleurs, ils sont publics, nous n'avons pas besoin d'épiloguer sur ce point.

Quel est notre objectif avec ce développement ?

Premièrement, qu'aucun Balnéolais qui vit aujourd'hui à Bagneux ne soit chassé de cette ville à cause de la spéculation immobilière ou d'une ville qui se développerait de manière anarchique et non contrôlée.

Je le dis et je le répète, j'aurai l'occasion de le dire dans les mois qui viennent, et pour moi, c'est la première chose : je veux que le développement de la ville profite à tous les habitants de cette ville populaire et que, quelle que soit l'épaisseur du portefeuille des habitants de cette ville, ils ne soient pas chassés par son développement.

Ceci, vous le savez, est un vrai défi car partout où cela s'est produit, cela s'est fait extrêmement rapidement lorsque ce n'était pas sous contrôle ou quand ça l'était volontairement pour exclure les populations.

S'agissant de Montrouge, je n'ai rien contre les élus de cette ville je le précise tout de suite, il se trouve que je la connais très bien puisque j'y ai vécu jusqu'à l'âge de 18 ans et que ma maman y habite encore, j'ai vu son développement. Cette ville populaire est devenue une ville dans laquelle il est extrêmement difficile de vivre si l'on n'a pas beaucoup de moyens parce que le prix des loyers, à par celui du peu de logements sociaux qui existent encore, est devenu complètement prohibitif, excluant ainsi les couches populaires de cette commune. On en a vu d'autres, je cite celle-là parce que je la connais particulièrement bien.

Mon premier objectif est celui-là.

Mon second est que notre ville soit plus mixte dans les types d'activités, d'emplois car notre ville n'accueille pas aujourd'hui assez d'emplois. Je l'ai souvent dit, il n'y a pas assez d'emplois par rapport au nombre d'actifs dans cette commune. C'est un vrai défi pour rééquilibrer de manière positive la ville. Qu'elle ne soit pas seulement une ville dans laquelle on vient dormir, qu'elle soit aussi une ville dans laquelle il y ait de l'activité économique. Quand je parle de mixité, c'est de celle-ci dont je parle et de la mixité de ceux et de celles qui vivent dans une ville comme la nôtre où le pourcentage de logements sociaux est très important. Nous avons besoin d'accueillir tout type de population qui a envie de venir dans notre commune.

C'est un triple défi. C'est à celui-ci auquel je m'attache. Ce que nous faisons en matière de charte des promoteurs pour maintenir des prix au mètre carré qui restent des prix, bien sûr encore trop chers pour un certain nombre de Balnéolaises et Balnéolais mais attractifs pour permettre notamment à des jeunes ménages de la ville, à des enfants de Bagneux de ne plus avoir besoin d'aller très loin pour continuer à vivre dans la zone dense de la métropole et leur commune, voilà ce que nous essayons de faire et ce que nous sommes en train, je pense, de réussir.

Une précision en matière de densité : en 1980, Bagneux comptait 40 000 habitants. En 2019, nous n'avons pas encore atteint les 40 000 habitants de 1980 car, durant toute une époque, c'est encore

le cas à Bagneux, il y a du desserrement de la part des ménages. Cela veut dire que nous avons moins de grandes familles, il y en a encore mais moins qu'auparavant.

Vous savez que des communes perdent toujours des habitants. Vous l'avez peut-être lu dans le Parisien d'il y a un mois environ je crois qui avait fait paraître le nombre d'habitants issu du recensement de l'INSEE. Cette perte s'explique justement par le fait qu'il n'y a pas eu suffisamment de renouvellements et de constructions de logements à cause du desserrement des ménages.

Voilà, je voulais vous réaffirmer le sens du projet que je porte pour notre ville.

Je parlais tout à l'heure de budget sous contrôle, il est parfois difficile qu'il soit sous contrôle car cela doit se faire au prix d'efforts extrêmement importants de la part de nos services municipaux. Tous les ans, nous avons des demandes budgétaires de la part de nos services à qui nous répondons non, parce que nous n'avons pas les moyens de répondre.

Je vous cite un exemple.

Aujourd'hui, le centre communal d'action sociale est confronté à d'extrêmes difficultés de demandes de personnes qui sont sans logement, qu'il faut héberger. Les centres d'hébergement sont complètement saturés. La seule option trouvée est des chambres d'hôtel extrêmement chères. Un exemple, le C.C.A.S. demande aujourd'hui plus de budget pour répondre à l'hébergement de ces personnes et ne laisser personne dormir dans les rues de Bagneux. Je crois que c'est le devoir des élus locaux que d'y répondre et, pourtant, on n'abonde pas le budget suffisamment comme ils le souhaiteraient.

Je pense aussi aux demandes qui nous sont formulées par les services des sports, de la culture. Les centres sociaux et culturels nous demandent plus de moyens. Or, depuis plusieurs années, nous avons plutôt baissé leur budget que nous le leur avons augmenté, alors que les demandes de nos concitoyens sont plus importantes. C'est tout simplement parce que, dans nos équipements municipaux, nous pratiquons le quotient familial. Quand les moyens sont moindres, c'est une façon de permettre à nos enfants de pratiquer un sport, de bénéficier d'une activité culturelle. Or, là non plus, nous n'y répondons pas.

S'agissant de la question des ressources humaines, je vous le redis, et M. Roberto Romero Aguila y est revenu dessus tout à l'heure, nous l'avons souvent évoqué, nous sommes en tension dans des services municipaux.

Je pense que vous le savez, on ne remplace plus les personnes qui sont en congés maternité, l'absentéisme. En gros, on ne fait de remplacements que dans les services ultra-prioritaires, c'est-à-dire dans celui de la petite enfance parce que nous sommes obligés de remplacer et dans nos écoles bien évidemment pour que cela fonctionne. Autrement, dans nombre de services administratifs, c'est une question sous-tension.

Des demandes ne sont pas satisfaites. Sur proposition des services ou des élus de mon équipe, tous les jours, nous faisons ces arbitrages pour tenir dans notre budget, ne pas aller dans une fuite en avant et, j'allais dire, vivre au-dessus de nos moyens même si je n'aime pas beaucoup ce terme.

Pour cette année 2019, nous nous axerons sur 4 priorités qui nous semblent importantes :

- le cadre de vie : cela revient souvent (propreté, entretien de la ville). Malgré les efforts de nos services municipaux, il reste encore beaucoup à faire dans notre réponse et alerte à nos concitoyens à respecter la ville. Je pense bien sûr à la prévention et à la sécurité. Vous avez

évoqué la vidéoprotection, je l'ai déjà dit ici, il n'y aura pas de caméras dans toutes les rues de la ville, ce n'est pas l'objectif. L'objectif est d'en mettre dans des endroits où, en concertation avec le commissariat de police de Bagneux, cela peut nous être utile pour permettre de faire reculer la délinquance en sachant que c'est un outil parmi d'autres.

Parmi les outils, je voulais aussi attirer votre attention sur le fait que nous avons mis en place le dispositif de médiateurs notamment dans le Sud de la ville et dans le centre-ville. Nous avons des retours très positifs. En 2019, nous allons étendre cette équipe avec deux médiateurs nouveaux qui interviendront dans le quartier Abbé Grégoire - Mirabeau, un autre quartier classé en politique de la ville, parce que nous pensons que la seule réponse ne peut pas être de la répression, il y a aussi besoin de dialoguer notamment avec notre jeunesse.

- Autre priorité, les espaces verts. Nous avons évoqué la livraison - je pense que vous serez là la semaine prochaine - du nouveau jardin Ilan Halimi, nous allons également livrer cette année les nouveaux jardins partagés sur Sarraïl, la Fontaine et Sanofi.

Il y a aussi - une réunion publique se tiendra au mois de mars - la réfection du parc Cosson, un parc dans le nord de la ville qui a besoin de redevenir un parc plus attractif, mieux aménagé et plus écologique, plus empreint de biodiversité qu'il ne l'est aujourd'hui. Je pense que nous allons pouvoir faire de ce parc très fréquenté par les familles et les enfants un parc plus satisfaisant pour tous.

Une remarque sur le parc Robespierre, que nous proposez-vous ? De ne pas accueillir la gare du Grand Paris et par conséquent de ne pas autoriser le puits pour le tunnelier ? Oui, nous le savons, nous avons mis le puits pour le tunnelier sur le parc Robespierre avec la Société du Grand Paris. À terme, ce parc redeviendra un parc. Nous avons obtenu 3 M€ d'indemnisation de la Société du Grand Paris pour nous permettre de construire un nouveau parc. C'est ce que nous ferons. C'est pour cela que j'ai beaucoup bataillé avec la Société du Grand Paris qui, au départ, ne proposait qu'1,50 M€ d'indemnisation. J'ai dit qu'1,50 M€ ne suffisaient pas pour faire un beau parc au cœur de cet écoquartier. Nous avons été entendus sur ce point.

- Sur la qualité éducative, nous avons mis en place depuis septembre des études dirigées de 15 élèves maximum dans les écoles. Je suis allée visiter ces études dirigées. Franchement, vous vous doutez bien qu'avec des petits groupes d'enfants, la qualité s'est nettement améliorée. Je pense qu'il faut poursuivre cela sur 2019 car cette proposition que nous avons faite reçoit vraiment l'assentiment des familles. Je précise que nous poursuivons le départ de tous nos enfants des écoles primaires en classes de découverte.

Peu de villes qui ont nos moyens continuent à faire l'effort de permettre à tous les enfants dans leur scolarité de partir au moins une fois avec leurs enseignants en classe de découverte.

Concernant le bio dans les cantines, je n'y reviens pas, je vous laisse vos propos. Je pense que vous faites erreur. Nous avons besoin d'améliorer considérablement la qualité des denrées que nous servons à nos enfants. Je précise que c'est la loi ! Il est vrai que, dans notre pays, on n'est pas toujours enclin à la respecter. C'est vrai pour la loi SRU comme pour celle-là. C'est une obligation, je le dis quand même.

Nous ne le faisons pas pour afficher un label de plus à la ville de Bagneux, nous le faisons au regard de tout ce que l'on entend sur l'alimentation. La mauvaise alimentation est problématique pour la santé publique des enfants et des adultes. Je pense qu'il nous faut poursuivre cet effort même s'il a un coût financier pour la collectivité que nous ne proposons pas de répercuter. Enfin,

nous procéderons à une augmentation minimale de la restauration scolaire, mais comme tous les ans. Nous ne proposons pas d'augmenter plus les tarifs de la restauration scolaire pour introduire ces 20 % d'aliments bio. Nous proposons que ce soit la collectivité qui les prenne en charge.

- Enfin, la modernité et l'attractivité de la ville me semblent être une quatrième priorité extrêmement importante dans une ville comme Bagneux. Je ne sais pas si vous avez fait attention, mais dans le document que l'on vous a remis sur le budget, on parle du revenu moyen des Balnéolais. On vous indique que, depuis 2014, le revenu moyen des Balnéolais est inférieur de 13 % à la moyenne nationale. On vous explique dans ce document qu'il a progressé de 3,37 en 5 ans à Bagneux contre 4,60 dans le pays.

Dans les villes qui accueillent le plus de familles en situation de pauvreté et de précarité, la situation continue de se dégrader.

Hier soir, le Président de la République a reçu les Maires de banlieue, tous les Maires de banlieue ont raconté à peu près la même chose. Dans les villes de banlieues populaires, la situation n'a cessé de continuer à se dégrader et les inégalités à se renforcer. C'est bien là-dessus qu'il faut pouvoir jouer. C'est tout de même le rôle de l'État de travailler à cette équité de traitement sur tout le territoire.

Voilà ce que l'on voit dans le mouvement des gilets jaunes qui, certes, est plus fort dans la ruralité. C'est bien cette forte demande de pouvoir d'achat, d'avoir des services publics comme les autres, de vivre tout simplement décemment, de pouvoir vivre de son salaire et de sa retraite, ce qui, aujourd'hui, n'est plus le cas pour de plus en plus de nos concitoyens.

Enfin, un mot sur le programme d'investissement pour vous rappeler que cette année est celle de la livraison du marché de Léo Ferré, de la livraison de l'école Rosenberg, du début du financement de la seconde école Niki de Saint Phalle. C'est vrai que nous allons livrer dans ce mandat deux nouveaux groupes scolaires. À Bagneux, nous n'avons pas livré un nouveau groupe scolaire depuis 40 ans ! C'est une situation exceptionnelle liée au développement de la ville. Je pense qu'il était du devoir des élus d'estimer qu'il ne fallait pas attendre de mettre des préfabriqués dans toutes les cours d'école pour savoir comment rentrer au chausse-pieds les enfants dans nos écoles bondées. Il est de notre devoir d'être en anticipation et de se dire : on a ce développement de la ville, on va y répondre pour le confort de nos enfants et celui de nos enseignants et tout simplement leur bien-être.

Nous allons aussi - nous y reviendrons dessus tout à l'heure car il y a un point à l'ordre du jour sur ce sujet - poursuivre la restauration de l'église Saint Hermeland que nous avons commencée il y a deux ans. C'est une église classée, tout le monde le sait. Il était vraiment bien que nous puissions continuer.

Je voudrais juste dire que - c'est dans le document - l'encours de dette de la ville se situe dans la moyenne des encours de dette pour une ville de notre strate. Nous ne sommes pas dans un encours de dette qui serait complètement démesuré par rapport à la moyenne de ce qui se passe dans les villes de notre strate. Ne pas faire de fuite en avant, c'est justement ne pas endetter la ville de manière inconsidérée sur des dépenses inconsidérées. Ce n'est absolument pas ce que nous faisons dans la ville.

Un dernier mot sur la fiscalité locale, je ne reviens pas sur la taxe d'habitation, beaucoup de choses ont été dites et vous savez ce que j'en pense. Cet impôt est injuste, nous sommes d'accord - cela fait des années que je le dis - parce qu'il ne tient pas suffisamment compte des revenus des gens. Je

voudrais néanmoins vous rappeler que c'est dans les villes les plus populaires que les taxes d'habitation et foncières sont les plus élevées, vous le savez très bien. Parce que, c'est dans ces villes que le rendement de l'impôt est le moins élevé. C'est de notoriété publique. Vous pouvez comparer toutes les villes populaires, elles ont quasiment toutes des niveaux d'imposition élevés, c'est cela qui en fait l'injustice.

En 10 ans, nous aurons augmenté une seule fois cet impôt, de 1,5 %. Je parle de la part communale, je ne parle pas de ce qui est voté au Parlement. Nous savons que cet impôt est élevé à Bagneux et injuste parce qu'il est trop élevé pour ceux qui le payent. En 10 ans, une seule augmentation. Je ne pense pas que beaucoup de villes aient fait si peu. Nous avons essayé de ne pas accroître cette pression fiscale même si elle reste toujours trop élevée quand par ailleurs tout augmente : le gaz, les loyers, etc.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le sens de l'action que nous menons.

Je me dois de passer aux votes. C'est toujours un peu fastidieux parce que nous devons voter ligne par ligne.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011 - charges à caractère général : 15 068 002 €

☞ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE

➤ AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA

DROITE

➤ ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE

Chapitre 012 - charges de personnels et frais assimilés : 38 828 109 €

☞ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE

➤ AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA

DROITE

➤ ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE

Chapitre 14 - atténuations de produits : 6 800 €

☞ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE

➤ AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA

DROITE

➤ ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 14 779 591 €☞ **VOTE :**➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**Chapitre 66 - Charges financières : 1 142 843 €☞ **VOTE :**➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**Chapitre 67 - charges exceptionnelles : 309 637 €☞ **VOTE :**➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 3 944 087 €☞ **VOTE :**➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**Chapitre 042 - opération d'ordre de transfert entre sections : 4 108 342 €☞ **VOTE :**➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE****Recettes**Chapitre 013 - atténuation de charges : 225 000 €☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 70 - produit des services du domaine et ventes diverses : 8 588 670 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 73 - impôts et taxes : 50 878 865 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 74 - dotations, subventions et participations : 17 765 816 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 75 - autres produits de gestion courante : 512 400 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 77 - produits exceptionnels : 50 950,57 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 042 - opération d'ordre de transferts entre sections : 84 632 €☉ **VOTE :**➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**Chapitre 002 - Résultats de fonctionnement reporté : 81 077,43 €☉ **VOTE :**➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Cela s'équilibre en dépenses et en recettes en fonctionnement à 78 187 411 €.

✚ **SECTION D'INVESTISSEMENT****Dépenses**Chapitre 20 - immobilisations incorporelles : 431 000 €☉ **VOTE :**➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**Chapitre 204 - subventions d'équipements versées : 35 000 €➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**Chapitre 21 - immobilisations corporelles : 8 512 902 €➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**Chapitre 23 - immobilisation en cours : 18 119 155 €➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) : 789 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées : 4 778 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 27 - autres immobilisations financières : 50 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections : 84 632 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

RecettesChapitre 13 - Subventions d'investissement reçues : 9 148 901 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA**

DROITE

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées : 10 971 401 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 204 subventions d'équipement versées : 500 000,00 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 23 - immobilisations en cours : 100 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) : 3 136 139,19 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 024 - produits des cessions : 95 000 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement : 3 944 087 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections : 4 108 342 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Chapitre 001 - solde d'exécution reporté : 7 607,81 €

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

Mme le MAIRE. - En dépenses et en recettes, le total s'élève à 32 011 478 €.

Je vous remercie.

2 - BUDGET PRIMITIF 2019

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE DE BAGNEUX : BUDGET ANNEXE : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme le MAIRE. - Je suppose que cela ne soulève pas débat et que nous aurons un vote unanime.

Dépenses

Chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés : 19 990 €

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 10 €

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Recettes

Chapitre 70 - vente produits fabriqués, prestations : 19 990 €

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Chapitre 75 - autres produits de gestion courant : 10 €

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Soit un total en recettes et en dépenses de 20 000 €.

3 - REMISES GRACIEUSES

REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2014 A 2018

Mme le MAIRE. - Le Centre des finances publiques nous a informés de l'impossibilité de recouvrer les sommes dues par trois débiteurs dont le montant total s'élève à 1 833,11 €.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

Mme DAVID. - Comme nous avons pu le voir avec le vote du Budget Primitif, l'enveloppe des subventions aux associations est maintenue et je m'en félicite. Je m'en félicite car je pense que le tissu associatif balnéolais mérite toute notre attention.

Si nous avons vu que, dans le débat précédent, rien n'est simple pour les collectivités, je veux dire ici que rien n'est simple non plus pour les associations.

En effet, les mesures prises par le Gouvernement les concernant ne facilitent pas l'engagement citoyen.

Je pense à la suppression des contrats aidés qui a touché plusieurs associations de notre territoire, je pense à la baisse des crédits du CNDS, le Centre National de Développement du Sport. L'an dernier, c'était une baisse de 37 % et, cette année, c'est sa disparition avec la création de la nouvelle agence du sport.

À ce jour, nous sommes tous inquiets sur ce que sera cette agence puisque les priorités annoncées sont le haut niveau et le développement de la pratique sportive. Que dire de la gouvernance de cette agence : 30 % sont laissés aux collectivités alors que les collectivités détiennent 80 % des équipements sportifs, 30 % pour l'État, 30 % pour le mouvement sportif et 10 % pour des acteurs économiques.

On peut se demander quelle sera la place du sport pour tous dans cette nouvelle organisation, de plus, nous sommes déjà en février et les clubs locaux n'ont aucune visibilité sur les subventions qui pourraient leur être octroyées.

Je pense également au fonds de développement de la vie associative qui a octroyé seulement 20 000 € de subvention aux associations balnéolaises, c'est trop peu, vraiment peu pour une ville comme la nôtre, nos associations ont vraiment besoin d'aides de l'État, de la région, des départements et de la commune de manière pérenne pour pouvoir mener à bien leurs actions si importantes à la cohésion de notre territoire.

Je suis inquiète pour nos associations qui œuvrent dans différents domaines : culture, sport, accès au droit, santé, solidarité, etc. et assurent d'ailleurs bien souvent des missions de service public. Je profite d'ailleurs de ce moment pour saluer l'engagement de tous les bénévoles qui consacrent beaucoup de temps et beaucoup d'énergie à toutes ces actions.

Je les salue et je me félicite vraiment du maintien de notre enveloppe car c'est un engagement politique fort.

J'en viens aux différentes délibérations qui vous sont proposées ce soir. Vous l'avez vu, dans ces délibérations, nous vous proposons de répartir les subventions municipales en fonctionnement, mais aussi les crédits municipaux au titre de la politique de la ville.

Par contre, contrairement à l'année dernière, nous ne vous proposons pas de répartir les subventions dans le cadre du contrat de développement territorial car ce contrat, d'une durée de 3 ans, est arrivé à son terme et il est en cours d'élaboration avec le département, ces attributions viendront donc dans un second temps.

Je le redis également comme chaque année, légalement, nous devons conventionner avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €. Dans un souci de transparence, nous avons abaissé ce seuil à 10 000 €.

Cette année, nous avons eu 108 dossiers de demandes de subventions, je vous propose de commencer par les associations avec convention qui sont au nombre de 9 cette année.

Pour le COMB, je ne reviens pas sur cette association très importante. L'Assemblée générale s'est d'ailleurs tenue vendredi dernier. Ils ont toujours autant d'adhérents (+ de 4 000) avec 60 % de jeunes de moins de 20 ans et 35 % de femmes. Je voudrais souligner l'importance du travail fait pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

On retrouve aussi le COMB dans tous les grands moments de la ville grâce à l'investissement de ses bénévoles. Il mène aussi de nombreuses actions en direction de l'Éducation nationale dans les établissements scolaires.

Compte tenu de l'intérêt que représente l'ensemble de ces actions, je vous propose d'attribuer au COMB une subvention de 389 567 € dont 380 000 au titre du fonctionnement et comme les autres années, nous reversons une participation aux frais du ménage qui s'élève cette année à 9 567 €.

Pour le CASC, le Comité d'actions sociales et culturelles des personnels de la ville de Bagneux, donc le CE des agents de la ville, je vous propose de renouveler l'attribution de leur subvention de 129 000 € ; Et comme nous l'avons fait les années précédentes, nous ajoutons 16 800 € correspondant à l'achat de cadeaux que fait la municipalité au personnel féminin dans le cadre de la journée internationale du droit des femmes.

Au total, la subvention s'élève ainsi à 145 800 €.

L'OBS est aussi une association bien connue dans notre ville de par les actions qu'elle y mène et de par les partenariats qu'elle a su développer. Elle gère le centre médico-sportif qui est une structure importante de prévention des risques liés à la pratique sportive. Il y a plus de 1 000 visites par an. Elle promeut la santé par le sport dans les écoles et les accueils de loisirs grâce à des actions d'information sur les questions de nutrition et d'alimentation.

Elle est très impliquée dans des quartiers prioritaires au sein des dispositifs cofinancés par l'État et le département, comme l'atelier santé ville et la réussite éducative.

Je ne rentre pas dans le détail de ces actions qu'elle porte auprès des personnes âgées, des enfants quant à la prévention et la lutte contre l'obésité dont on parle chaque année et qui sont appréciées des bénéficiaires.

Il est proposé une subvention de 95 268 € répartis en fonctionnement à hauteur de 61 530 €, 21 850 € au titre de la politique de la ville et 11 888 € pour les frais de ménage.

L'ADIB, l'Association de Développement Intercommunal des Blagis, une association portée par les villes de Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bagneux, porte les activités et la gestion de la maison de la justice et du droit. Cet équipement est indispensable. Il propose de nombreuses permanences, d'informations juridiques et sociales, de médiations et c'est un outil indispensable à l'accès au droit. Cette année, sa fréquentation est passée de 8 000 à 9 000 entretiens physiques ou téléphoniques.

Il est proposé de lui reconduire la subvention à hauteur de 16 299 €.

Nous proposons aussi de reconduire la subvention de 25 000 € à la **Régie de quartier** qui crée du lien social, qui mène des actions d'insertion, qui accompagne les demandeurs d'emploi et les aide à élaborer leur projet professionnel.

Nous proposons d'attribuer une subvention de 9 000 € au **foyer de jeunes travailleurs Victor Hugo** qui accompagne les jeunes tout au long de leur séjour dans le foyer. Il propose des activités sportives et culturelles et anime des ateliers de recherche de logements et de recherche d'emploi. Cette année, ils ont organisé entre autres un forum sur la santé qui a été une très belle réussite.

Concernant le **centre d'information au droit des femmes et des familles, le CIDFF**, il intervient depuis très longtemps sur Bagneux. Son objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour cela, il fait dans notre ville des permanences hebdomadaires au sein des deux centres sociaux et culturels à la maison de la justice et du droit pour des permanences d'informations juridiques. Il intervient aussi dans des sessions de sensibilisation des professionnels de notre ville (personnel de la petite enfance, animateurs, personnel d'accueil) à la problématique des violences conjugales et leurs conséquences sur les enfants.

Au 30 septembre, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 576. C'est quand même remarquable. Il est proposé de soutenir le CIDFF par une subvention de 14 100 €, soit 7 500 € au titre des financements de la politique de la ville, 5 600 € pour le fonctionnement de l'association.

Concernant **Le Plus Petit Cirque du Monde**, vous le savez, nous avons déjà voté les subventions à travers une convention d'objectifs pluriannuelle, soit 68 000 € au titre du fonctionnement.

Aujourd'hui, la ville a décidé de poursuivre et de renforcer ce partenariat, notamment avec la participation artistique du PPCM à la fête des vendanges (comme l'an dernier) et l'implication du PPCM dans la réflexion autour du projet du lycée.

Il s'agit donc de renouveler l'avenant que nous avons voté au Conseil municipal de décembre pour l'année 2018.

Cela se traduit par un soutien à hauteur de 118 000 €.

La dernière association avec convention, une nouvelle : il s'agit de l'association Perspectives et médiation (l'APM) Bien que sa subvention n'atteigne pas les 10 000 €, nous vous proposons une convention compte tenu du travail que cette association mène auprès des jeunes, des nombreux partenariats qu'elle crée avec d'autres financeurs et des locaux que nous lui mettons à disposition pour assurer le « point écoute jeunes » ouvert à l'automne 2018.

En plus du point accueil jeunes, elle accompagne les jeunes et leur famille en termes d'orientations professionnelles et de lutte contre le décrochage scolaire. Elle reçoit des jeunes en individuel ou en groupe et met aussi en place des conférences dans les deux CSC, les mercredis ou les jeudis selon le CSC en question.

Nous proposons une subvention de 7 060 € dont 3 260 en fonctionnement et 3 800 au titre de la politique de la ville.

Voilà pour les associations avec lesquelles nous avons des conventions.

La dernière délibération présente l'ensemble des propositions de subventions à attribuer hors convention. Ce sont 99 associations que nous avons eu à étudier.

Nous vous proposons d'en soutenir 95. En effet, 4 d'entre elles, que vous avez pu repérer, ne montrent aucune implication locale et une a une trésorerie largement suffisante pour mener ses projets.

Vous avez le tableau de toutes les attributions joint à la délibération, je ne vais pas revenir sur chacune d'elles. Le Conseil va être long, je vous propose de répondre à vos interrogations plutôt que de vous détailler les attributions les unes après les autres.

Pour terminer, je voudrais préciser qu'aux subventions directes s'ajoutent bien évidemment les aides indirectes comme les prêts de locaux, de salles, de gymnases, d'installations sportives, de reprographie, de matériels divers ou encore les tarifs préférentiels pour les transports en car ou en minibus.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

M. MARTIN. - La vitalité du bénévolat dans notre ville n'est plus à démontrer. Plus de 300 associations s'investissent pour améliorer le vivre ensemble à Bagneux. Des milliers de bénévoles témoignent de leur solidarité concrète et régulière au sein d'associations de quartiers (sports, loisirs, culture, social, santé, économique et environnement).

Dans ces associations, il y a des jeunes, des actifs et surtout des retraités, nombreux à mettre à disposition leur temps et leur savoir au sein de nos associations. Nous pouvons les remercier.

Le bénévolat est essentiel à notre ville où l'entraide, la solidarité, les échanges intergénérationnels et multiculturels sont le ciment d'une vie en commun dans le respect de chacun et de tous.

Notre groupe soutient clairement l'associatif. Vous connaissez notre engagement dans l'associatif à Bagneux.

Vous nous présentez ce soir un budget global pour les associations d'un peu moins de 1 M€.

Ce budget est reversé principalement à 9 associations qui représentent 94 % du budget associatif et le restant, 63 000 €, réparti sur 95 associations hors conventions d'objectifs. Alors que le budget des 9 grosses associations reste constant entre 2018 et 2019, le budget des associations hors conventions d'objectifs baisse de 20 % par rapport à 2018.

Les éléments fournis ce soir ne nous permettent pas de juger la pertinence des attributions de subventions, ce qui est regrettable.

L'importance des budgets alloués aux 9 associations conventionnées fait obligation d'une plus grande transparence des principes d'attribution des subventions et des niveaux de subventionnement aux associations. Les élus de l'opposition n'y participent pas.

De plus, on vous le répète chaque année, il serait pertinent d'inciter au regroupement d'associations à vocation identique pour plus d'efficacité comme le COMB et l'OBS.

Notre groupe s'abstiendra pour la non-transparence des principes d'attribution des subventions et des niveaux de subventionnement aux associations avec convention et hors convention. On ne s'abstient pas parce que l'on est contre les associations bien sûr, on les soutient.

Merci.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

M. ZANI. - Merci Madame le Maire.

Vous dites que, pour 2019 comme pour 2018 et 2017, le montant de l'enveloppe budgétaire dédiée aux associations demeure le même depuis 2015. Sauf erreur de notre part, les chiffres sont là pour démontrer le contraire et ce n'est pas pour nous déplaire. Cependant, à qui profite cette augmentation ? Pour mémoire :

- 2017 : 805 943 €.

- 2018 : un peu plus, je « zanifie » encore, 826 566 €.

- 2019 : cette année, 999 954 €, soit une augmentation par rapport à 2018 de 173 418 €. Le montant n'est donc pas le même.

Pour le foyer des jeunes travailleurs, on affiche 1 000 € en moins par rapport à 2018.

Pour le CASC, c'est 2 800 en plus.

Pour l'OBS, le budget est le même que l'année passée. Le coût du nettoyage des locaux s'élève à 11 888 € par an. Pourquoi pas ?

Il demeure une incompréhension : son cooccupant, le COMB, perçoit également une subvention pour le nettoyage des locaux, qui s'élève à 9 560 € par an. Au final, les locaux situés au 37 de la rue des Blains coûtent à la collectivité 21 455 € par an sur le poste nettoyage du sol et même local.

Cela suppose un coût mensuel de 1 787 € qui doit se justifier par l'emploi d'une femme de ménage engagée à plein temps à raison de 7 heures de ménage par jour et au même endroit. La pauvre !

Dans ce calcul, nous ne connaissons pas le budget nettoyage qui incombe au centre médico-sportif qui est également dans les mêmes locaux.

Mme le MAIRE. - C'est l'OBS, ce sont les mêmes.

M. ZANI. - D'accord.

Il y a donc deux entités, on peut dire deux associations. Les deux sont subventionnées à hauteur de 21 455 €. Comment cela se justifie-t-il ? Cela fait beaucoup par mois, à moins qu'ils n'entrent dans les locaux avec leurs chaussures boueuses... ! Je ne sais pas. Les locaux ne sont pas immenses, ce n'est pas la tour de Montparnasse.

Mme le MAIRE. - Je connais très bien.

M. ZANI. - Concernant le reste, je poursuis étant donné que vous avez parlé de tout, vous dites que vous avez subventionné 100 associations. En réalité, c'est 95 parce que 5 d'entre elles n'ont pas perçu de subvention.

Pour 2019, ces 95 associations ont 1 600 € en moins

Je veux revenir au PPCM. 118 000 € ! Pourquoi pas. Un coup de pouce de 50 000 € qui représente 73,53 % d'augmentation, pas trop mal en ces temps de crise, auquel s'ajoutent d'autres aides

financières indirectes dont 70 000 € pour les fluides et 46 000 € pour le nettoyage du site, qui nous coûte encore 3 833 € par mois. Mais dites donc, Madame le Maire, l'état des lieux est à ce niveau de propreté ?

3 833 € par mois pour le nettoyage.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

(Aucune.)

Je vais essayer de répondre à vos interrogations sous le contrôle évidemment de l'administration.

S'agissant de la baisse du budget des associations hors convention, nous n'examinons les subventions que des associations qui déposent leur dossier dans les temps impartis pour qu'elles soient soumises à l'approbation du Conseil municipal. Nous ferons le calcul à la fin de l'année, mais nous aurons à approuver, comme nous le faisons tous les ans, les subventions d'associations qui ne déposent pas leur dossier dans les délais. Cela permettra qu'il n'y ait pas cette baisse en fin d'année. Nous sommes souvent amenés à donner des coups de pouce en cours d'année à des associations qui n'ont pas déposé leur dossier à temps.

Concernant les augmentations de subventions que vous évoquez par rapport aux deux années précédentes, je me demande - je parle sous le contrôle de l'administration - si ce n'est pas lié au fait que nous ayons contractualisé avec le département des Hauts-de-Seine. Celui-ci versait directement des subventions aux associations, ce qu'il ne fait plus. Elles sont versées à la ville qui les reverse aux associations. Nous faisons le relais. Je me demande si une partie de la différence que vous évoquez n'est pas dû à cela. Nous ferons les calculs et nous vous le dirons.

M. ZANI. - Franchement, je ne le pense pas, mais bon peut-être !

Mme le MAIRE. - Nous n'avons pas augmenté le budget.

M. ZANI. - Tant mieux s'il augmente.

Mme le MAIRE. - C'est probablement lié à cela. Il n'augmente même pas du tout, c'est cela ?... Monsieur Fabbri, je vous laisse répondre.

M. FABBRI. - Merci Madame le Maire, si je peux me permettre, nous vérifierons les chiffres donnés et les comparaisons, je pense qu'il y a confusion sur la comparaison de deux chiffres qui ne recèlent pas le même périmètre, c'est-à-dire d'un côté, pour 2018, uniquement les subventions de fonctionnement, directement financières, de l'autre, pour 2019, l'addition des subventions de fonctionnement et des accompagnements en termes de prestations de fluides et d'entretiens pour un certain nombre d'associations. Ceci expliquerait l'écart financier que vous évoquez dans votre chiffrage.

Contrairement à ce que vous dites et y compris de manière constante, les subventions 2019 proposées au Conseil municipal ce soir sont plus faibles qu'en 2018 puisque, l'an dernier, parmi les subventions votées figurait le contrat départemental.

Comme l'a expliqué Mme David, le contrat départemental étant pour les années 2016, 2017 et 2018, ne figure pas aujourd'hui dans le vote du budget primitif 2019. Le montant des subventions, pour lequel la Ville joue le rôle de boîte aux lettres du département vers les associations, qui s'élevait à 55 000 € l'an dernier, sera reversé aux associations dans le cadre d'un budget supplémentaire.

Le budget 2019 n'est pas plus important que le budget 2018, il est même ponctuellement plus faible. C'est peut-être un écart de périmètre d'intervention notamment au regard des prestations complémentaires, d'entretien de fluides que la collectivité verse à un certain nombre d'associations locataires de leurs propres équipements.

Mme le MAIRE. - Merci.

M. ZANI. - J'ai peut-être pu avoir un moment d'égarement, mais je n'ai pris que les budgets de fonctionnement. Vous avez raison, il y a peut-être une erreur de ma part.

Mme le MAIRE. - Il y a aussi des associations qui ont des subventions politiques de la ville. Nous servons là aussi de boîte aux lettres de subventions politiques. Nous allons vérifier.

Pour la prestation nettoyage, nous vérifierons aussi, mais cela ne me semble pas exorbitant. Ce sont des salaires chargés, des salaires bruts, ce n'est pas le salaire que touche l'employé. Nous ne sommes pas du tout dans les mêmes montants.

Le centre des arts du cirque est assez grand, des cours y sont donnés tous les jours. Ce sont le plus souvent des cours au sol, cela se doit d'être propre.

Pour la partie OBS centre médico-sportif, il y a les visites médicales, c'est utilisé par des médecins tous les jours, il faut que l'hygiène soit irréprochable. Les montants ne me semblent pas exorbitants, néanmoins, nous le vérifierons.

Mme DAVID. - Cela a été calculé.

Mme le MAIRE. - Je m'en doute, néanmoins, nous donnerons les éléments au Conseil municipal.

M. ZANI. - À ce propos, les associations qui sont sous contrat doivent vous remettre dans le mois un rapport d'activité. C'est bien cela ?... Selon la loi, c'est le cas pour les associations qui perçoivent plus de 23 000 € de subvention.

Mme le MAIRE. - Elles nous remettent bien sûr un rapport d'activité annuel.

M. ZANI. - L'opposition peut-elle en avoir une copie ?

Mme DAVID. - Pour le PPCM, par exemple, il suffit que vous alliez sur leur site. Il me semble qu'ils publient leur compte rendu d'Assemblée Générale tous les ans. Il n'y a pas de secret. Vendredi dernier, s'est tenue l'Assemblée Générale du C.O.M.B., ils donnent tous les éléments sur ce qu'ils ont fait. Cela s'appelle le rapport d'activité des associations.

M. ZANI. - Pardonnez-moi mais vous confondez le rapport d'activité avec le rapport que l'association doit remettre dans le mois où elle perçoit la subvention.

Mme DAVID. - Elle ne peut pas le remettre dans le mois où elle touche une subvention puisqu'elle a l'année pour réaliser ses projets.

M. ZANI. - Vérifiez, c'est dans le mois.

Mme DAVID. - Même le Conseil départemental le demande au bout d'un an. C'est pour vous dire. Ils font les choses bien, eux.

M. ZANI. - Je reviendrai peut-être dessus.

Mme le MAIRE. - Nous passons aux votes.

4 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/COMB

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION AVEC LE CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 389 567 €(FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES LOCAUX) AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

⇒ *VOTE :*

➤ *AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE*

➤ *ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE*

5 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/FJT

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION DU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS VICTOR HUGO POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 9 000 €AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Mme le MAIRE. - Mme Moutaoukil et Mme Fauvel ne prennent pas part au vote.

⇒ *VOTE :*

➤ *AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE*

➤ *ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE*

6 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/CASC

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION AVEC LE COMITE D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE DES PERSONNELS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX DE BAGNEUX (CASC) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 145 800 EUROS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

⇒ *VOTE :*

➤ *AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE*

➤ *ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE*

7 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/CIDFF

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE CIDFF (CENTRE D'INFORMATION SUR LES

DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES) DES HAUTS-DE-SEINE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 13 100 EUROS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

08 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/REGIE DE QUARTIER

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION REGIE DE QUARTIER DE BAGNEUX POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 25 000 €AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Mme le MAIRE. - Ne prennent part au vote Mme Chami, Mme Moutaoukil et M. Pinard car ils sont membres du Conseil d'administration.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

9 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/ADIB

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ADIB (ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DES BLAGIS) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 16 299 €AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Mme le MAIRE. - Ne prennent pas part au vote Mme Gargari, M. Reynaud, M. Dimbaga et moi-même.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

10 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/OBS

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION « OBS » (OFFICE BALNEOLAIS

DU SPORT) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 95 268 € (73 418 € AU TITRE DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ENTRETIEN ET 21 850 € AU TITRE DES FINANCEMENTS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE) AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Mme le MAIRE. - Ne prennent pas part au vote M. CALICE et Mme AMIABLE.

Nous passons au vote.

☉ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE

➤ ABSTENTIONS = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE
ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE

11 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS/APM

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION PERSPECTIVES ET MEDIATION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 7 060 € AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☉ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE

➤ ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE

12 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS HORS CONVENTION D'OBJECTIFS

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS HORS CONVENTION D'OBJECTIFS AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Mme le MAIRE. - Nous votons globalement les attributions de subventions aux associations hors convention d'objectifs.

Pour celle concernant le syndicat d'initiative, Mme Amiable et M. Besson ne prennent pas part au vote.

Pour celle sur le comité de jumelage, Mme Amiable et M. Besson ne prennent pas part au vote.

Pour celle sur Bagneux Futsal, M. Dimbaga ne prend pas part au vote.

☉ VOTE :

➤ AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE

➤ ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE

13 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTIONS D'OBJECTIFS/PPCM

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°10 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE 118 000 €€AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

JUMELAGE

14 - DOULEURS SANS FRONTIERES (DSF)

APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION DOULEURS SANS FRONTIERES (DSF) POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 5 500 €AU TITRE 2019. ACTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE ADAPTEE DES ENFANTS ET FAMILLES EN SOUFFRANCE DANS PLUSIEURS ETABLISSEMENTS DE L'ENFANCE ET PETITE ENFANCE A VANADZOR

Mme le MAIRE. - Cette association intervient auprès des enfants en Arménie. C'est une subvention que nous donnons tous les ans dans le cadre du jumelage. Elle est de 5 500 €. Je pense qu'il n'y a pas de souci.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

15 - PREVENTION-SECURITE

APPROBATION DE LA CHARTE DE CONFIDENTIALITE POUR L'ECHANGE D'INFORMATIONS DANS LE CADRE DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une charte de confidentialité qui concerne la lutte contre la radicalisation. Elle est proposée par l'État. Les critères retenus sont très précis et confidentiels, bien évidemment

M. ZANI. - Une petite erreur typographique s'est glissée page 1 de la charte de confidentialité par laquelle il fallait lire : "la présente charte vise à " au lieu de : "vide à". Je ne pense pas que vous vouliez vider de sa substance cette délibération avant même qu'elle soit votée.

Mme le MAIRE. - Vous avez raison. C'est une erreur de frappe.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

16 - PARTICIPATION DES HABITANTS

AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES DECISIONS D'ATTRIBUTIONS NOMINATIVES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET CITOYEN

Mme le MAIRE. - Il s'agit de modifier le règlement par rapport à l'Appel à Projet Citoyen pour pouvoir verser des aides quand il s'agit de projets qui ne sont pas des projets associatifs sur lesquels nous avons besoin de délibérer chaque fois pour désigner le lauréat.

Mme BOUDJENAH. - Il s'agit surtout, Madame le Maire, de vous autoriser à signer toutes les décisions nominatives d'octroi de financements dans le cadre d'appels à projets citoyens pour des porteurs qui seraient des particuliers.

Nous avons délibéré pour créer l'appel à projets citoyen en novembre. En décembre, vu que plusieurs associations avaient déposé des projets, nous leur avons attribué des subventions dans le cadre de cet appel à projet citoyen.

Quand il s'agit de particuliers, afin de pas avoir à refaire cela à chaque fois au Conseil municipal, nous proposons de modifier la délibération du 13 novembre en autorisant Mme le Maire à signer tous les décisions nominatives.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions à poser ?... Des remarques à émettre ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

17 - COOPERATION INTERNATIONALE, SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

PARTICIPATION DE LA VILLE DE BAGNEUX AU PROJET AL BUSTAN - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU RESEAU DE COOPERATION DECENTRALISEE POUR LA PALESTINE D'UN MONTANT DE 3 333 € AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Mme le MAIRE. - Nous vous avons déjà évoqué ici le projet. Celui-ci concerne Jérusalem Est, le quartier de Silwan. La ville soutient l'association Al Bustan, l'équivalent d'un centre social et culturel.

Nous sommes en lien avec le réseau de coopération décentralisée pour la Palestine de Cités Unies de France (RCDP). 20 collectivités locales ont décidé de s'investir dans ce projet pluriannuel (3 ans).

Il s'agit d'approuver une subvention de 3 333 € pour 2019, du même montant pour 2020 et de 3 334 € pour 2021, soit un total de 10 000 € sur 3ans.

La prochaine étape pour Bagneux est l'accueil de 5 animateurs palestiniens pour les former aux Arts du cirque auprès du PPCM.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

18 - CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA FONTAINE GUEFFIER

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA CITE DE LA MUSIQUE-PHILARMONIE DE PARIS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme CHAMI. - Depuis 2012, nous sommes dans un partenariat triennal avec la Philharmonie de Paris autour du projet DEMOS que je vais expliciter car je crois que tout le monde ne connaît pas le sigle. DEMOS signifie Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale.

Cette expérience éducative permet surtout aux enfants qui pratiquent la musique et le chant d'avoir accès à la musique classique, les enfants qui en sont le plus éloignés.

Le territoire d'intervention est celui de la politique de la ville. Les publics concernés sont des enfants entre 7 et 12 ans.

Je souligne que le DEMOS 2, comme indiqué sur la délibération 2012 à 2015, a été porté sur les deux structures Prévert et Gueffier. Nous avons donc deux groupes.

Pour le DEMOS 3, c'était un groupe sur le centre Prévert.

Les enfants qui en ont bénéficié sur les deux éditions ont pu se produire dans des salles prestigieuses telles que la salle Pleyel et la Seine Musicale. Un nombre significatif d'entre eux poursuit une pratique musicale entre la maison de la musique et la Philharmonie de Paris dans ce que l'on appelle le DEMOS avancé.

J'ai envie de dire que le but est atteint.

Du coup, j'ai la fierté et le plaisir de vous dire que nous prenons une nouvelle candidature pour le DEMOS 4. Ce coup-ci, elle sera portée par le centre social Gueffier.

Nous avons tablé cette fois-ci sur des élèves de CE2. Pourquoi ? Il s'agit d'un partenariat triennal. Quand des enfants de CM1 ou de CM2 passent au collège, cela devient un peu plus compliqué par rapport aux emplois du temps.

Sont concernés 12 enfants, 8 apprendront la clarinette 4 le basson. Ils sont tous habitants du quartier Abbé Grégoire Mirabeau.

Comme d'habitude, des liens d'échange et de suivi ont été noués avec les familles. La particularité est que nous avons trouvé un écho beaucoup plus particulier à l'école Paul Vaillant Couturier. Nous avons donc un partenariat et un suivi avec les enseignants de l'école, ce dont nous sommes ravis.

Une remise d'instruments est prévue le vendredi 15. Nous attendons la livraison de la Philharmonie, j'espère cela aura lieu dans les temps. La participation de la ville est de 4 000 € par an soit 12 000 sur les 3 ans.

Je vous propose d'approuver la convention, le versement des 4 000 € par an à la Philharmonie et d'autoriser Mme le Maire à signer la convention.

M. MARTIN. - Cette initiative est très intéressante. Elle concerne 12 enfants. Comment pourrions-nous l'étendre ? J'avais compris que cette convention concernait deux CSC. Maintenant, elle n'en concerne qu'un. Quelle en est la raison ?

Mme CHAMI. - La raison, c'est le nerf de la guerre. Cela coûte.

Les 4 000 €, comme précisé dans la convention, c'est hors accueil. Plusieurs choses ne sont pas spécifiées.

La raison est strictement budgétaire. Nous aimerions avoir des DEMOS un peu partout dans la ville.

Mme SEISEN. - Ce qui permet à ce projet d'exister en plus des subventions, ce sont les moyens en nature, les moyens humains pour accompagner le personnel communal. Si vous voulez supprimer des postes ?... C'est peut-être ceux pour ce projet DEMOS que vous voulez supprimer, ou en créer d'autres, ce qui augmenterait la masse salariale.

Merci.

Mme le MAIRE. - C'est assez lourd en termes d'accompagnement du personnel. Là, on n'inclut pas les frais de personnel. Or, un animateur dédié à cette action est obligé d'accompagner ces enfants notamment lors des déplacements. Ils sont même parfois deux pour le faire. Il y a aussi la location des cars. Je vous passe les détails.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - C'est un projet que nous tenons beaucoup à poursuivre.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

19 - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

APPROBATION DU PROTOCOLE RELATIF AU MARCHÉ CONSTRUCTION DU CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ET DES CULTURES EMERGENTES DE BAGNEUX - LOT N° 8 ÉLECTRICITÉ - ATTRIBUE À LA SOCIÉTÉ SATELEC ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Cela concerne la construction du centre des arts du cirque.

Dans le rapport de présentation, on vous explique que l'on a été en conflit, je vais le dire ainsi, avec la société Satelec qui a demandé une rémunération complémentaire à hauteur de 252 974,32 €.

La ville a refusé de payer cette demande supplémentaire. Nous sommes donc passés par un accord transactionnel pour aboutir à une somme de 95 000 € que je vous propose d'approuver. Nous ne proposons pas d'aller sur un contentieux qui, à tous les coups, nous ferait perdre plus.

Une partie de cette difficulté est liée à des délais rallongés au moment de la construction faisant dire à cette société qu'elle avait dû mobiliser ses salariés plus longtemps que prévu.

Je vous propose d'acter cet accord qui nous semble préférable à un conflit.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

M. ZANI. - Ce n'est pas pour vous embêter, Madame le Maire, mais...

Mme le MAIRE. - Vous ne m'embêtez, jamais !

M. ZANI. - Franchement, on ne peut pas dire que cette délibération est d'une clarté cristalline. Pourquoi ?

Tout d'abord, un marché attribué à une société qui l'accepte pour un montant souligné forfaitaire et global comme son nom l'indique de 189 148 € ne peut pas valablement faire l'objet d'une demande de rémunération complémentaire, atténuant la valeur de 228 % du montant initialement conclu. C'est inimaginable.

Deux informations capitales ne sont pas portées à notre connaissance.

Qui est responsable de ce retard constaté par rapport au planning final et quelles en sont les causes ? Ceci est la première question.

Quant à la deuxième : pourquoi accepter de régler par une transaction amiable la somme de 95 000 € qui est de 52 % supérieure au montant forfaitaire et global conclu, alors que, non seulement, vous avez refusé le règlement des indemnités demandées par Satelec mais en plus, vous leur avez appliqué, peut-être à juste titre, des pénalités de retard d'un montant de 31 500 € pour, au final, les abandonner par un accord transactionnel.

Pourriez-vous, Madame le Maire, répondre à ces deux questions dans la mesure où une instruction judiciaire n'est pas en cours ?

Mme le MAIRE. - Monsieur le Directeur général, je vous passe la parole.

M. FABBRI. - Madame le Maire, cette situation est exactement la même, même si les montants ne sont pas au centime près les mêmes, que celle qui a mobilisé déjà le Conseil municipal sur une transaction sur une autre affaire de retard avec une autre entreprise, l'entreprise Cenomane pour laquelle il y a eu plusieurs délibérations en Conseil municipal de nature assez similaire.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Nous étions sur des situations de retard liées à la construction du centre régional des arts du cirque, à des difficultés au démarrage de ce chantier dont nombre ici se souviennent. Il y a eu des ordres de services de début de travaux puis des interruptions que nous avons décidées et dont nous assumons la responsabilité dans le décalage des opérations de construction réalisées pour permettre au projet - et chacun en mesure l'impact aujourd'hui - de se dérouler dans de bonnes conditions, pour prendre le temps d'apaiser des tensions qui préexistaient et qui existaient, assurer la sécurité et la pérennité du projet tel qu'il s'implantait.

Cela a conduit la ville en tant que maître d'ouvrage à des interruptions de chantier et aux sociétés à se mettre en situation potentiellement de réclamer des pénalités de retard.

Nous avons eu de longs temps de discussion avec ces différentes sociétés dans un cas comme dans l'autre.

Pour défendre les intérêts de la commune, nous avons commencé à faire valoir des droits possibles y compris en indiquant que les travaux avaient été livrés en retard, en ne réglant pas les dernières factures pendant un temps. Ce sont les éléments que nous bloquons tant qu'un accord n'est pas convenu. Cela a permis de convenir à des négociations et de ramener cette entreprise comme la précédente à des éléments plus variables, plus acceptables, plus justes du point de vue de ce que nous pouvions constater et de proposer ce soir, au Conseil municipal, un protocole transactionnel qui permet de mettre fin à ces précontentieux.

Voilà l'explication.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres remarques ?...

(Aucune).

Sans entrer dans les détails, vous vous souvenez que nous avons eu des dégradations au début de ce chantier. Ce sont ces dégradations qui ont provoqué ce retard.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

INTERCOMMUNALITÉ

20 - FONDS METROPOLITAIN POUR L'INNOVATION NUMERIQUE (FMIN)

APPROBATION DE LA CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS METROPOLITAIN POUR L'INNOVATION NUMERIQUE (FMIN) A PASSER AVEC LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme SEISEN. - Il s'agit là d'approuver la convention de versement d'une subvention au titre du fonds métropolitain pour l'innovation numérique pour un projet que nous avons dénommé "une ville qui se construit en 3D/numérique et participation citoyenne".

Dans le cadre de notre premier budget participatif 100 % numérique, nous avons commencé à mettre en 3D notre ville de manière assez sommaire. Nous souhaitons approfondir pour rendre ce projet beaucoup plus réaliste afin que les habitants puissent se repérer dans l'espace plus simplement que sur une carte et s'approprier le projet présenté au budget participatif.

Pour poursuivre ce projet de construction de la ville en 3D, le fonds métropolitain a retenu notre projet parmi 23 au total et nous octroie une subvention de 40 000 €, ce qui est un signe encourageant.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres remarques ?...

(Aucune).

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMÉNAGEMENT URBAIN

21 - AMENAGEMENT DU SITE DES MATHURINS / PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP)

APPROBATION DE L'AVENANT 1 AINSI QUE DES ANNEXES MODIFIEES ET AJOUTEES A LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL POUR LE SITE DES MATHURINS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Pour mémoire, la ville a signé ce projet urbain partenarial avec Vallée Sud Grand Paris et LBO France. Nous revenons aujourd'hui devant vous avec un avenant car LBO France a annoncé à la commune sa volonté de céder 11 des 16 hectares à BNP Paribas Immobilier pour lui donner toute la partie logement, LBO France pouvant ainsi se concentrer sur son cœur de métier, le campus économique.

Il s'agit d'actualiser le projet urbain partenarial avec l'entrée de ce nouvel acteur important dans le projet.

La ville a pu auditionner BNP Paribas avant cette annonce. Maintenant, se met en place un comité de pilotage avec tous les partenaires pour poursuivre le projet.

Évidemment, l'important est que le respect des engagements financiers du PUP soit pris par ce nouvel intervenant qu'est BNP Paribas Immobilier, ce dont il a tout à fait convenu.

LBO conserverait un peu plus de 2 M€ à sa charge. Cela correspondrait essentiellement à des frais de voiries extérieures au site et autour du bâtiment Y, BNP PARIBAS Immobilier reprenant un peu plus de 25 M€. Cela correspond notamment aux deux écoles, l'école Rosenberg et celle implantée sur le site des Mathurins, ainsi que sa quote-part de voirie et du parc.

Le nouveau PUP, j'allais dire, l'avenant à ce PUP revient à préciser à nouveau la répartition de chacun.

Je n'entrerai pas dans les détails, je pense que vous l'avez examiné en commission d'aménagement. Je dirai simplement que, maintenant, courant 2019, les premiers travaux de démolition et de comblement de carrière vont commencer sur le site des Mathurins. C'est une très bonne nouvelle pour ce projet dont nous discutons en Conseil municipal depuis plusieurs années.

Au printemps, seront présentés au cours d'une exposition, de dialogues avec nos concitoyens, les différents projets des 700 premiers logements de la partie Sud de ce site.

Je vous annonce également que se tiendra, le samedi 23 mars après-midi, un événement de lancement du projet sur le site des Mathurins.

Je crois vous avoir dit l'essentiel.

Maintenant, nous entrons dans une phase très active de déroulement de ce projet avec l'entrée d'un nouveau partenaire dans ce projet qui reprend l'intégralité des engagements du PUP que nous avons signé. Il était important de revenir devant le Conseil municipal avec cette information.

La transaction économique entre LBO France et BNP Paribas immobilier devrait intervenir fin février.

Avez-vous des questions à poser ?... Avez-vous des avis à émettre ?

M. MARTIN. - Je souhaiterais apporter un complément. L'échéancier du projet est assez flou globalement. Avez-vous déjà une visibilité sur l'échéancier prévisionnel et la répartition entre ce qui sera financé par l'EPT, ce qui le sera, on le voit dans le document, par BNP PARIBAS Immobilier versus LBO et ce qui le sera par la ville ?

Mme le MAIRE. - Ce sont les mêmes clés de répartition que le premier PUP que nous avons adopté en Conseil municipal. Il n'y a pas de changement de ce point de vue.

BNP PARIBAS Immobilier reprend à son compte, pour la partie qui la concerne du terrain, des 11 hectares sur les 16, intégralement la clef de répartition que nous avons adoptée.

La première phase va concerner les 700 premiers logements de la partie Sud du site, une partie, de mémoire, de logements sociaux, une partie de logements en accession à la propriété et une partie de logements intermédiaires.

Le premier dépôt des PC devrait intervenir avant la fin 2019 si tout avance correctement.

La concertation des habitants aura lieu au printemps avec une exposition itinérante dans la ville et des moments de participation des habitants au choix des projets.

Y a-t-il d'autres questions ?...

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie beaucoup pour cet important projet qui va pouvoir démarrer. C'est une très bonne nouvelle.

22 - ZAC DE LA FONTAINE GUEFFIER

APPROBATION DE LA CONVENTION MODIFIEE A PASSER AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLEE SUD GRAND PARIS ET LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE CITALLIOS CONCERNANT LE REVERSEMENT DE L'EXCEDENT CONSTATE AU BILAN DE CLOTURE DE LA ZAC FONTAINE GUEFFIER ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous avons déjà voté cette délibération au Conseil municipal en 2018. Nous faisons juste un retour, l'EPT a demandé que nous formalisions les conséquences d'application des principes fixés par la charte de gouvernance.

Je vous rappelle qu'il y avait un excédent sur cette Z.A.C. Cet excédent, l'EPT va le reverser à la commune.

Bien sûr, s'il y avait quelque désordre que ce soit par la suite, l'EPT ne serait pas engagé au-delà de la somme que nous allons toucher. Il voulait que ce soit précisé. C'est la première fois pour l'EPT qu'il y a une clôture de Z.A.C. excédentaire.

Un accord dans la charte de gouvernance des villes précise que l'excédent revient à la ville tandis que le déficit est payé par la commune.

Cela précise cela.

Cela ne nous semblait pas poser de souci de le repreciser. Du coup, nous vous le soumettons à nouveau au vote, ce soir.

M. MARTIN. - A-t-on identifié des dépenses supplémentaires ?

Mme le MAIRE. - Non. Là, il s'agit d'une mesure de prudence de l'EPT, de protection plutôt, il n'y a aucun désordre. Nous allons encaisser l'excédent.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SERVICES TECHNIQUES

23 - MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION D'UNE PISTE D'ATHLETISME ET D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE AU PARC DES SPORTS

AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT

Mme le MAIRE. - C'est passé en commission d'appel d'offres le 24 janvier. C'est la Société ID VERDE/Eurosyntec qui a été retenue en CAO pour la rénovation de la piste d'athlétisme et de la transformation du terrain gazonné pour 1 356 370,70 € HT.

Cela a été approuvé à l'unanimité à la CAO.

Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Notre groupe va approuver que la piste est homologuée au niveau régional. Au départ, nous nous posions des questions. C'est un montant élevé, mais merci.

Mme le MAIRE. - Oui, nous avons cette homologation.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

24 - RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT HERMELAND

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE PRENDRE ACTE DE LA SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ÉTAT (DRAC ÎLE-DE-FRANCE) ET DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE POUR DE LA 3^{ÈME} TRANCHE DE TRAVAUX

Mme le MAIRE. - Nous passons à la troisième tranche de travaux pour approuver le plan de financement et me donner l'autorisation de solliciter les subventions auprès de l'État, de la DRAC Île-de-France, et de la région pour cette troisième tranche de travaux.

Je rappelle - nous en avons déjà parlé ici - que la DRAC a demandé la réalisation de travaux supplémentaires qui concernent la réimplantation des stalles, l'aménagement du chœur, la consolidation de la tribune d'orgue et la mise en place de moyens de lutte contre les pigeons.

Ce sont des recommandations de la DRAC que nous vous proposons de suivre. Si nous leur demandons des subventions, il faut suivre leurs préconisations. Il est par ailleurs de leur responsabilité de nous guider dans la démarche.

Je rappelle que le montant prévisionnel de cette troisième tranche s'élève à 712 911,38 € TTC.

Nous demandons une subvention à la DRAC de 136 762,13 €.

Au niveau régional, nous demandons 20 % du montant total des travaux.

C'est en général la subvention accordée par la région.

Je rappelle que nous avons bénéficié, dans le cadre du contrat de développement avec le département des Hauts-de-Seine, d'une subvention de 400 000 € pour les travaux de restauration de l'église Saint-Hermeland inclus dans notre contrat ville-département.

Je pense qu'il est bien de faire cette troisième tranche de bonne manière en suivant les prescriptions évidemment de la DRAC.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

25 - MARCHE DE REQUALIFICATION DU MARCHE LEO FERRE

APPROBATION DES ACTES MODIFICATIFS N°1 A PASSER AVEC FPB SIMEONI (LOT 2) ET CITELEC (LOT 3) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER

M. ROMERO AGUILA. - Il y a eu des concertations entre le concessionnaire Géraud, le Directeur de la salle des fêtes et un certain nombre de commerçants, qui ont donné lieu à des modifications à apporter sur les points d'eau en particulier pour des questions électriques.

Nous sommes là sur un avenant pour un montant total d'un peu plus de 100 000 € T.T.C.

La bonne nouvelle est que je suis en état de vous indiquer que, malgré les indications qui étaient marquées sur ces devis qui devaient reporter de 4 semaines la livraison des travaux, un rattrapage a été fait. Pour le marché couvert, la livraison sur mai devrait être maintenue à ce stade des informations.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?

M. ZANI. - Nous allons voter pour. En revanche, j'ai une petite interrogation : le coût aurait été tenu si ces travaux supplémentaires qui sont courants et prévisibles, tels la pose d'un point d'eau sur les stands - quoi de plus normal ? - la mise en conformité électrique des disjoncteurs (qui est une obligation légale), la pose d'un ballon d'eau chaude à la cafétéria (comment feront-ils leur café, sinon ?) étaient prévus initialement dans le cahier des charges avant le début des travaux, en consultation avec les commerçants et les habitants. On n'en serait pas à 120 000 €.

M. ROMERO AGUILA. - Merci Monsieur Zani pour votre intervention. Quand un marché commence, des adaptations ont lieu.

Pour la cafétéria par exemple, il y a eu des adaptations jusqu'à il y a encore quelques semaines pour l'emplacement, la taille, les personnes qui vont se retrouver de l'autre côté de la cafétéria. Il y a toute une série d'arrangements.

Sur la question des points d'eau, vous avez raison, mais partiellement. Des commerçants nous disent : j'ai absolument besoin d'un point d'eau.

Nous sommes amenés à retravailler sur cette question, y compris sur celle de l'écoulement, parce qu'il y a un point d'eau supplémentaire, etc.

Nous aurions pu rentrer dans le Guinness book des records si, pour ce qui concerne la rénovation du marché Léo Ferré, il n'y avait eu aucune adaptation, aucun changement et que nous avions absolument tout prévu depuis le début. Cela n'arrive tout simplement jamais.

Il y a des adaptations. Vous dites que c'est coûteux. Effectivement, cela coûte 2,5 % du budget global. C'est relativement raisonnable. Je sais que, parce que vous êtes raisonnable, vous voterez pour !

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

26 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE - 39 TER AVENUE ALBERT PETIT A BAGNEUX

APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LE SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE (SEDIF) AUTORISANT LE MAINTIEN D'INSTALLATIONS TECHNIQUES DE CONTROLE DE LA

QUALITE DE L'EAU ET LA DEPOSE PARTIELLE DE CERTAINS EQUIPEMENTS OBSOLETES AU 39 TER AVENUE ALBERT PETIT A BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - La convention entre le SEDIF et VEOLIA est caduque depuis 2010 puisqu'un nouveau délégataire a été désigné. Nous régularisons la situation. Le SEDIF propose de nous verser une redevance de 380,10 € correspond à 5 annuités de 76,22 € puis de 100 € par an à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente convention.

Personne n'avait repéré, ni le SEDIF ni nous d'ailleurs.

M. MARTIN. - Je ne savais pas qu'il existait cette convention avec le SEDIF. Où ce système se trouve-t-il ? Au niveau de la maison des syndicats ?

Mme le MAIRE. - Au 39 ter.

M. MARTIN. - Je ne sais pas quelle surface elle prend. À quoi correspondent ces 76 € que nous avons précédemment, maintenant 100 €, sachant que le mètre carré de location se situe entre 10 et 20 € sur Bagneux.

Mme le MAIRE. - Vous avez les photos dans le dossier.

Mme MOUTAOUKIL. - Il s'agit juste des prélèvements.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

27 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE DE FRANCE (SIGEIF)

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2017

Mme le MAIRE. - Je vous fais grâce du très gros document que vous avez reçu.

Toutes les villes adhérentes au SIGEIF doivent approuver le rapport.

Il n'y a pas de remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

28 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU SIPPEREC

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Je vais vous faire une remarque que j'ai faite en commission.

Ce syndicat s'occupe aussi de la géothermie. La géothermie est en place depuis deux ans dans les premiers bâtiments.

Beaucoup de personnes se plaignent des montants des factures de fin de mois. On leur avait promis qu'il y aurait une baisse de leur facture, ce n'est pas le cas. Ils se plaignent de la non-régularité de la température qui est souvent assez variable.

Dans pas mal de résidences notamment celles du Sud de Bagneux, c'est la réalité. Pourrait-on avoir un rapport sur l'usage de la géothermie après 2 ans de fonctionnement, des problèmes rencontrés et des augmentations ou des montants liés à la géothermie ? Nous n'avons pas vraiment d'éléments factuels pour vérifier. Il serait intéressant que vous puissiez nous fournir ces éléments.

Merci.

Mme CILLIERES. - Les locataires du bailleur social IDF Habitat sont raccordés à la géothermie. Pour ce qui concerne ma résidence, Léo Ferré, les régularisations vont arriver. Je pense que, pour une bonne partie des locataires, au bout du bout, la géothermie va permettre de contenir la hausse du prix du chauffage et de l'eau chaude. D'après les premiers calculs que nous avons, cela devrait être vraiment positif.

Il peut y avoir des augmentations si l'on consomme plus, évidemment. Je pourrais vous donner cela une fois que nous aurons les régularisations, mais en l'état, c'est vraiment positif.

Pour le sud, je ne vois pas bien de quoi il retourne, mais à Léo Ferré, je tiens à témoigner de la qualité bien meilleure du chauffage et de l'eau chaude depuis que nous avons la géothermie.

M. MARTIN. - Je vous propose d'aller voir les nouvelles résidences des Tertres toutes équipées en géothermie dans le Sud de Bagneux. Ils ont reçu leur régularisation lundi, la hausse est vérifiée.

Mme le MAIRE. - Nous vous donnerons des retours car nous nous occupons activement de cette situation rue des Tertres et de la copropriété notamment.

M. FABBRI. - À propos des éléments que vous évoquez, sur lesquels Mme le Maire a été interpellée par des copropriétaires de l'AFUL Sud, sans entrer dans les détails, les choses sont en train de rentrer dans l'ordre. Il y a eu une assemblée générale le 20 décembre, de mémoire.

Il y avait deux types de problèmes par rapport à ce que vous évoquez :

- des problèmes techniques faisant que les températures étaient plus ou moins maintenues. C'était lié à des défauts de construction. Ils ont été résolus première quinzaine de janvier. Cela tenait au fait qu'il manquait des surpresseurs à plusieurs endroits. La pression n'étant pas constante, l'arrivée de chauffage et d'eau chaude ne se faisait pas. Ces dysfonctionnements techniques qui n'ont pas été résolus dans toutes les résidences étaient donc dus à des surpresseurs défectueux ou manquants. C'est en cours de résolution. C'est pris en charge dans le cadre des dommages ouvrages et des garanties après livraison par les promoteurs. C'est normal. Cela met un peu trop de temps à se régulariser mais la géothermie n'a rien à voir avec cela.

- des problèmes financiers : il y a une erreur sur les premières affectations de charges 2016 et 2017 pour les copropriétaires de ces résidences. Sans entrer dans le détail, le mode de calcul au sein de l'AFUL a été contesté par un certain nombre de copropriétaires et à raison. La ville est intervenue auprès du gestionnaire de l'AFUL pour appuyer ces demandes. C'était lié à des modes de calcul. Ils travaillaient au tantième de l'ensemble des résidences de l'AFUL plutôt que de travailler aux consommations réelles. De ce point de vue, les bâtiments neufs ayant une plus faible consommation se trouvaient surexposés en termes de facturation au regard de leur consommation réelle.

Cela a été régularisé sur les exercices. C'est en cours de résolution pour la partie technique.

La géothermie n'a rien à voir dans les deux cas avec cette affaire en termes de mode de chauffe.

Mme le MAIRE. - Sur la géothermie, nous demanderons à BAGEOPS de nous fournir un bilan à présenter au Conseil municipal. Il est bien de pouvoir faire le point deux ans après.

Je précise juste que je n'ai jamais "vendu" à personne le fait que cela allait baisser les factures. Je me rappelle très bien de la réunion publique qui s'est tenue à la salle des fêtes, j'avais bien précisé cela parce que je le savais. La géothermie est une énergie stable financièrement et qui ne subit pas les variations que peut subir le gaz par exemple.

Là, le gaz est en train d'augmenter. C'est sûr qu'en 2019, ce sera intéressant pour celles et ceux qui bénéficient de la géothermie. Le choix de la géothermie est celui de la transition écologique, c'est un choix d'avenir.

Nous demanderons à BAGEOPS de nous fournir les éléments.

☞ **VOTE : LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

29 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ORME AUX MOINEAUX DES ULIS (SICOMU)

RETRAIT DE LA VILLE DE BAGNEUX DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ORME AUX MOINEAUX DES ULIS (SICOMU)

Mme le MAIRE. - C'est une très bonne nouvelle.

Mme SEISEN. - Suite au Comité syndical qui s'est réuni le 18 décembre dernier, il a été voté à l'unanimité la possibilité pour les villes qui le souhaitent de sortir du syndicat, ce qui nous avait été refusé en 2014 lorsque nous en avons fait la demande.

À ce titre, il faut que l'ensemble des collectivités délibère dans les 3 mois, qu'elles veuillent rester ou sortir.

En l'occurrence, nous confirmons le fait que nous souhaitons sortir, avec l'espoir qu'au 30 juin, si les Préfets se mettent d'accord, cette sortie soit effective. Au pire, ce sera au 31 décembre.

Mme le MAIRE. - Cela fait plus de 10 ans que nous parlons de cette affaire. Nous sommes en train d'y arriver. Comme quoi l'union fait la force !

Je vous propose de délibérer en ce sens ce soir.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TARIFS

30 - GRILLES TARIFAIRES DES ACTIVITES NON SOUMISES AU QUOTIENT FAMILIAL

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL_20180625_46 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018 RELATIVE A L'APPROBATION DES GRILLES TARIFAIRES DES ACTIVITES NON SOUMISES AU QF

Mme le MAIRE. - Il s'agit de procéder à un ajustement car nous avons commis une erreur matérielle dans la délibération du 25 juin 2018 puisque nous avons omis deux tarifs pour les studios de la chaufferie. Nous vous proposons de réparer cette erreur.

Nous passons au vote.

M. MARTIN. - Nous nous abstenons.

Mme le MAIRE. - Vous vous étiez déjà abstenu.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

31 - ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL 2018217_35 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018 RELATIVE A LA REVALORISATION DES TARIFS DES SALLES MUNICIPALES

Mme le MAIRE. - Là aussi, nous avons commis une erreur le 17 décembre 2018. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Nous votons là les bons tarifs.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

ÉDUCATION

32 - SECTORISATION SCOLAIRE

REVISION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC A BAGNEUX

Mme le MAIRE. - C'est une démarche que nous n'entreprendons pas chaque année, loin s'en faut. C'est un travail important, puisque plus de 4 300 enfants fréquentent nos écoles, mené avec l'appui d'Irène Talla, adjointe à l'enseignement et à la réussite éducative et de Bernadette David, élue à l'enfance, que je voulais remercier ce soir et des services de la ville et de la Direction générale des services que je remercie. Il s'agit vraiment d'un très gros travail.

La ville se développe fortement depuis quelques années.

On parlait de l'arrivée des métros tout à l'heure, la construction de nouveaux logements, l'installation de nouvelles familles à Bagneux, le souhait de garantir des conditions d'accueil et de travail optimales pour les élèves et les enseignants nous ont poussés à réinterroger la capacité d'accueil de nos écoles.

En effet, depuis 2014, nos effectifs scolaires ont augmenté de 255 élèves.

Depuis 4 ans, l'inspection académique a ainsi ouvert 16 classes à Bagneux.

Il nous semblait important d'anticiper le développement de la commune. C'est pour cela que nous avons décidé ensemble de construire deux nouveaux groupes scolaires pour anticiper la croissance de la ville. Le faire au cours d'un seul mandat n'est pas très banal puisque, comme je le disais tout à l'heure, on ne construit pas deux nouvelles écoles sur un mandat si fréquemment. Cela prouve la

priorité que nous donnons à l'enfance et à l'éducation. L'école Rosenberg ouvrira ses portes en septembre 2019 et Niki de St Phalle accueillera enfants et enseignants à la rentrée de septembre 2020 dans le nord de la ville. Je vous rappelle qu'un troisième groupe scolaire est prévu dans le futur quartier des Mathurins.

La projection que nous avons envisagée en 2016 - nous avons, rappelez-vous, révisé la carte scolaire en 2016 - a dû être quelque peu ajustée du fait d'évolutions démographiques qui se sont précisées et pour mieux tenir compte des réalités géographiques et de la nécessaire mixité dans nos établissements.

Je souhaite évidemment que cette sectorisation contribue à faire reculer l'évitement scolaire, c'est une question importante dans une ville comme la nôtre. Au vu de l'importance que nous accordons à cette question et fort de notre souci constant d'associer les habitants aux décisions qui les concernent, j'ai tenu avec mes collègues élus à prendre le temps de consulter tous les acteurs de cette nouvelle sectorisation.

Les représentants des parents d'élèves nous ont fait part de leurs propositions d'ajustement que nous avons étudiées sérieusement et dont la plupart ont été intégrées au projet que nous vous présentons ce soir.

Le projet de sectorisation scolaire a été présenté au Conseil éducatif local le 20 décembre dernier en présence de l'inspection, de représentants des parents d'élèves et de directeurs d'école.

Nous avons ensuite tenu un temps de travail spécifique début janvier avec tous les directeurs et directrices d'école en présence de Mme l'inspectrice. Chacun a pu faire part de ses remarques sur nos propositions de sectorisation. D'ailleurs, nous avons intégré la plupart d'entre elles.

Enfin, nous avons organisé le 24 janvier dernier une réunion publique qui a réuni plus de 200 familles afin de présenter les ajustements de la sectorisation scolaire et de répondre aux questions bien légitimes de tous les parents.

Pour aboutir à la définition des nouveaux secteurs, les réflexions ont été guidées par des objectifs clairs et simples qu'il me semble important de vous rappeler.

Tout d'abord, évidemment le désengorgement des écoles du centre, je pense notamment à l'école Albert Petit et Paul Langevin, Albert Petit avec ses 17 classes en école maternelle et avec l'ouverture de Niki Saint Phalle, le désengorgement des écoles du Nord de la ville notamment du Groupe scolaire Wallon et Maurice Thorez.

En affectant les secteurs des nouvelles écoles, nous avons dû procéder par voie de conséquence à des ajustements sur les secteurs des écoles voisines.

Nous avons souhaité néanmoins réfléchir à limiter au maximum le nombre de mouvements, le changement d'école peut en effet être un moment complexe pour les familles et les enfants.

Ainsi, pour la rentrée 2019, ce sont plus de 300 enfants qui feront leur rentrée dans la nouvelle école du centre et un peu plus d'une centaine qui va changer d'affectation, tout secteur confondu sur la ville.

À la rentrée 2020, la nouvelle école du nord, Niki Saint Phalle, accueillerait, elle aussi, près de 300 enfants.

Les deux écoles ne seront pas complètement remplies à l'ouverture de la première année puisque cela doit nous permettre d'intégrer aussi des futurs programmes de construction qui peuvent avoir lieu dans ces secteurs.

Aussi les critères qui ont présidé au réajustement des secteurs ont été les suivants : tout d'abord, le critère de la proximité géographique pour garantir des temps de trajet raisonnable aux familles, les questions de la mixité pour que les élèves de tout milieu puissent se retrouver sur les bancs de l'école, mais aussi pour que les nouvelles écoles ne bénéficient pas uniquement aux nouveaux arrivants. C'est extrêmement important.

À la suite du vote de ce soir, nous mettrons en ligne sur le site internet la nouvelle sectorisation scolaire. Ensuite, des courriers seront adressés aux familles pour leur indiquer les nouvelles écoles à la rentrée.

C'est fort de tous ces éléments que nous vous proposons de voter ce soir cette nouvelle sectorisation scolaire pour notre ville.

Vous avez la liste des rues jointes à la délibération.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. MARTIN. - Un complément, là, il y a le secteur scolaire rentrée 2019. Il aurait été intéressant d'avoir l'ancienne affectation pour pouvoir comparer. Il aurait été également intéressant de voir la projection sur 2020. J'ai compris qu'il n'y aurait plus en 2020 la maternelle à l'école Henri Barbusse. En 2019, beaucoup de rues restent encore concernées par l'école Henri Barbusse.

Mme le MAIRE. - En 2020, s'agissant de la livraison de Niki de Saint Phalle, la petite maternelle Henri Barbusse ferme ainsi que la maternelle Chateaubriant. Cette dernière est celle qui se trouve dans un vieux préfabriqué qui ne devait pas durer longtemps ! Il a duré beaucoup trop longtemps. Ces deux écoles maternelles vont donc fermer.

M. MARTIN. - C'est pour cela que je demandais à avoir une projection pour 2020.

Mme le MAIRE. - Nous votons ce soir. C'est dans le dossier.

M. MARTIN. - Désolé, je n'ai peut-être pas été jusqu'au bout.

Mme le MAIRE. - Vous avez la rentrée 2019 et la rentrée 2020.

Ce qui vous manque peut-être, c'est la sectorisation actuelle ?

M. MARTIN. - Oui.

Mme le MAIRE. - Il faut que l'on vous redonne la sectorisation de 2009 qui est celle d'aujourd'hui puisque celle que nous avons votée en 2016 a servi à préparer ces deux livraisons. Étant donné que nous avons procédé à des ajustements sur 2016, en fait, c'est celle de 2009 que nous devons vous adresser. Nous ferons passer au Conseil municipal la sectorisation de 2009.

Y a-t-il d'autres questions ou des remarques ?

M. ROUSSEAU. - Une observation, je n'ai pas vu la rue Pluchet, y est-elle ?

Mme BOUDJENAH. - C'est l'école Rosenberg.

Mme le MAIRE. - Elle est à la lettre A pour Alphonse Pluchet.

D'autres remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie beaucoup, c'est très important pour les familles de la ville.

Merci de votre soutien.

33 - MARCHÉ DE MOBILIERS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES, DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA RESTAURATION

AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHÉS (2 LOTS)

Mme le MAIRE. - La CAO du 24 janvier a attribué deux lots à la S.A.R.L. Nel Mobilier.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

34 - PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

APPROBATION DE LA CONVENTION À PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LE CCAS, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE 2018 ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION ET SES ÉVENTUELS AVENANTS

Mme TALLA. - Depuis janvier 2016, le dispositif de la réussite éducative est porté par le C.C.A.S. en lieu et place de la classe des écoles auparavant.

En 2018, ce n'est pas moins de 11 actions qui ont été financées. Le coût global de ces actions s'élève à 243 953 €. La subvention versée par la commune est de 112 799 €.

Chaque année, une convention est signée entre la ville et le C.C.A.S. posant certaines conditions de contenu et de financement.

Il s'agit aujourd'hui de donner l'autorisation à Mme le Maire d'approuver la convention entre la ville et le C.C.A.S. comme nous le faisons chaque année et de la signer convention ainsi que d'éventuels avenants y afférent.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PETITE ENFANCE

35 - FONDS DE RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL DE L'OFFRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT À PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE POUR LA CRÈCHE GRAINE DE LUNE ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'une convention passée avec la CAF pour la crèche Graine de Lune.

Comme vous l'avez vu dans le rapport de présentation, un complément de la PSU (prestation de service unique) sur la base de 1 200 € par place créée peut nous être accordé. Nous avons 90 places. Nous bénéficierons de 108 000 € de subvention de la CAF pour notre crèche.

Nous signons cette convention qui va jusqu'au 31 décembre 2019.

Il s'agit d'une recette.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

RESTAURATION

36 - ENTENTE INTERCOMMUNALE BAGNEUX-MALAKOFF

APPROBATION DES PROPOSITIONS EMANANT DE LA CONFERENCE DES ELUS DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE BAGNEUX MALAKOFF PORTANT SUR L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE DE BAGNEUX EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2018 ET DU 15 JANVIER 2019

Mme le MAIRE. - Vous avez l'approbation des propositions qui émanent de la conférence des élus de l'entente intercommunale pour la restauration scolaire. Vous avez le bilan des échanges de la conférence du 27 novembre 2018, ainsi que ceux de la conférence du 15 janvier 2019. Il y a notamment la part du bio à 20 % dont nous avons parlé au moment du budget primitif. Le coût répercuté par repas est de 0,12 centime d'Euros.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

37 - EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE DE BAGNEUX

APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA COMMUNE DE MALAKOFF PORTANT SUR L'EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - On y évoque à nouveau la question du bio que nous passons à 20 %. Nous l'intégrons donc dans les tarifs du repas.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET LE GROUPE MAJORITE PRESIDENTIELLE**

➤ **ABSTENTION = LE GROUPE DE L'OPPOSITION DU CENTRE ET DE LA DROITE**

PERSONNEL

38 - EFFECTIFS**MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Mme le MAIRE. - Ce tableau n'appelle pas, je pense, de question ?

M. ZANI. - Sauf que, concernant la première phrase relative à l'effectif de la police municipale, nous n'avons pas trop bien compris s'il s'agissait de la rétrogradation de deux agents brigadiers de police municipale au rang d'ASVP pour l'une ; pour l'autre, on a compris que c'était peut-être la promotion d'un emploi de gardien de brigadier de police municipale au grade de brigadier-chef principal. Pour ce qui concerne la première, nous avons dû relire plusieurs fois, peut-être faut-il retourner à l'école.

Il s'agit de la création de deux emplois d'adjoints techniques.

Mme SEISEN. - Pour rappel, nous avons pris la décision d'augmenter le nombre de policiers municipaux à la ville de Bagneux. Le problème est que nous sommes confrontés à une difficulté de recrutement puisqu'aujourd'hui au moins 4 postes créés ne sont pas pourvus.

Nous sommes en difficulté là-dessus notamment pour un élément que vous avez peut-être en tête : nous sommes "en concurrence" avec des polices municipales qui sont désormais armées dans un certain nombre d'endroits. Elles sont peut-être de ce fait plus attractives. Ce n'est pas le choix que nous avons fait à Bagneux.

Nous étions convenus que, dans le cas où nous aurions vraiment des difficultés à recruter alors que nous aurions besoin d'effectifs et de gens présents sur le terrain, nous transformerions les postes. Là, parmi les 4 postes non pourvus, il est question d'en transformer deux en postes d'ASVP qui sont plus faciles à pourvoir sans abandonner complètement l'idée d'essayer de continuer à recruter. Il nous restera encore deux postes vacants sur lesquels nous pourrions recruter des agents de police municipale. Nous n'excluons pas le rebasculement des postes d'ASVP s'il y a un nombre plus important de policiers municipaux.

Notre priorité est d'avoir des policiers municipaux. Force est de constater qu'il est compliqué de les recruter. Tapez policiers sur rendez-vous emplois publics, vous verrez qu'il y a plus de postes que de personnes formées pour les occuper en Île-de-France.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il y a unanimité ?...

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

39 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**MANDAT DONNE PAR MME LE MAIRE AU CIG POUR LA NEGOCIATION DE CONVENTIONS DE PARTICIPATION EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Mme le MAIRE. - C'est le mandat qui m'est donné pour négocier les conventions de participation en matière de protection sociale complémentaire puisque l'on arrive à la première échéance. Nous recommençons le processus.

Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

Mme le MAIRE. - Nous en avons terminé.

Le prochain Conseil municipal est fixé au 9 avril.

Je vous souhaite une très bonne nuit.

(La séance est levée à 23 h 35.)